

## Projet de réaménagement du site industriel du site de Vaux-le-Pénil

Compte rendu de la réunion publique à Maincy

Maincy, le 13 avril 2023 à 20h30,

---

Dans le cadre de la concertation préalable autour du projet de réaménagement du site industriel de Vaux-le-Pénil, une réunion publique a été organisée à l'initiative du maire de Maincy.

Le diaporama présenté lors de cette réunion est joint en annexe du présent document.

Les intervenants présents :

- Alain **PLAISANCE** : Maire de Maincy ;
- Franck VERNIN : Président du SMITOM-LOMBRIC ;
- Laurence **ROSSIGNOL** : Responsable valorisation organique et énergétique au SMITOM- LOMBRIC ;
- Isabelle **AH-YAVE** : Directrice générale des services du SMITOM-LOMBRIC ;
- Sophie **AOUIZERATE** : Garante de la Commission nationale du Débat Public (CNDP) ;
- Renaud **DUPUY** : Animateur, 2Concert.

Cette réunion a réuni une soixantaine de personnes dont des riverains et des représentants associatifs. Ce compte-rendu dresse un verbatim de la réunion.

**Sophie AOUIZERATE** : Bonsoir ! Bonsoir à toutes, à tous ! Moi, je suis Sophie Aouizerate. Je suis garante sur cette concertation préalable. Je pense que certains d'entre vous me connaissent puisque je suis présente à tous les temps de la concertation préalable de ce projet. Je suis généralement avec mon collègue, aussi garant, Jean-Claude Ruyschaert. Il s'excuse, ce soir, il n'a pas pu se libérer. Moi, je suis là. Je voulais vous dire un petit mot en ouverture de cette réunion. Parce que cette réunion est venue se rajouter au calendrier prévu initialement dans le cadre de la concertation préalable. Elle est venue se rajouter parce qu'avec Jean-Claude Ruyschaert nous avons rencontré le Maire de Maincy et puis aussi l'association AVIE. On a entendu les arguments, les questions qui étaient proposés dans le cadre de cette concertation sur le projet du SMITOM. On a évoqué ensemble le fait d'organiser cette réunion mais dans un esprit d'expression de tous les points de vue. Ce qu'on a proposé, c'est qu'il y ait une équivalence de temps, de prise de parole sur la présentation du projet qui va être faite par le SMITOM. On a proposé 15 minutes pour la présentation du projet. Ensuite, 15 minutes de prise de parole de Monsieur le Maire. Puis, un temps d'échange, de débat pendant 45 minutes, 60 minutes où là aussi, tous les points de vue pourront s'exprimer. Donc on est vraiment dans cet état d'esprit-là ce soir de pouvoir favoriser déjà l'information sur le projet et puis l'expression de tous les points de vue, de tous les questionnements aussi qu'il peut y avoir sur ce projet. Ce que je voulais rajouter aussi comme élément, c'est qu'on a entendu qu'il y avait aussi un historique par rapport à ce projet-là de réaménagement. C'est vrai que c'est deux sujets différents. Il y a le projet de réaménagement du SMITOM là aujourd'hui qui est soumis à la concertation préalable. Ça veut dire aussi que ce projet n'est absolument pas pour l'instant décidé. C'est la concertation préalable. Donc c'est vraiment bien en amont des décisions. Puis il y a le sujet de l'historique de la pollution et de son impact évidemment qui est toujours présent aujourd'hui. Ces deux sujets, on peut tout à fait les entendre. Mais on va forcément les traiter différemment puisque la concertation, elle concerne le projet de réaménagement, donc les éléments sur lesquels vous allez réagir par rapport à ce projet de réaménagement et pouvoir les verser à la concertation qui est ouverte. Le sujet sur l'historique, il va falloir aussi le traiter mais peut-être sur un autre plan que cette concertation-là. C'est aussi quelque chose peut-être à évoquer, à construire. On va continuer de construire en tout cas entre toutes les parties prenantes. Merci pour votre écoute. Je vais laisser la parole au SMITOM pour la présentation.

**Laurence ROSSIGNOL** : Merci. Bonjour à tous. Je vais déjà me présenter. Je suis Laurence Rossignol. Je suis responsable valorisation organique et énergétique au SMITOM-LOMBRIC. Je représente le SMITOM, mais mes collègues vont nous rejoindre. Ils sont retenus par une réunion. Ils vont arriver.

Je vais vous présenter en 15 minutes, donc assez rapidement, les grandes lignes du projet. Tout d'abord, vous expliquer un petit peu dans quel contexte le projet a été réfléchi. Il s'agit d'une réflexion à un moment où on est, je dirais, à la croisée des chemins au SMITOM-LOMBRIC, dans une réflexion liée au renouvellement de la Délégation de Service Public qui nous sert à exploiter les installations de traitement de nos déchets. Donc ça, c'est vraiment le

contexte qui nous a poussé à remettre à plat l'ensemble de la filière. Le graphique que vous voyez ici, a pour but de résumer dans quel contexte la gestion des déchets s'opère. Donc déjà un contexte réglementaire qui est européen, puis décliné au niveau national, puis, décliné au niveau régional dans le cadre d'un plan qui s'appelle PRGDP, Plan Régional de Gestion des Déchets et de la Prévention. On a aussi, vous le savez, un contexte géopolitique qui nous a aussi impactés, comme beaucoup d'activités, notamment avec la volatilité des prix de l'énergie et également sur la recherche et la contribution, la volonté de contribuer à la souveraineté énergétique du territoire. Puis également, ça, ça a présidé aussi à nos réflexions en termes de dimensionnement des équipements et de projection dans l'avenir, d'avoir connaissance du territoire, de sa densité et de la croissance démographique du territoire qui est couvert par les activités du SMITOM-LOMBRIC. Tout ça a nourri notre réflexion. Pour répondre à plusieurs objectifs qui sont d'accompagner le public dans la réduction des déchets et de disposer d'outils qui soient adaptés pour répondre aux enjeux de demain. Le monde des déchets évolue, la qualité des déchets évolue et leur quantité également.

Là, ce qui a aussi conduit notre réflexion, bien sûr, c'est une approche, une logique environnementale, économique, bien sûr aussi, puisque les déchets et leur élimination et leur traitement a un coût pour nous tous, une vision aussi de la gestion patrimoniale des équipements, une approche relativement pragmatique pour aboutir à un projet de réaménagement du site de Vaux-le-Pénil qui s'appuie sur 5 équipements : une nouvelle déchetterie qui va nous permettre d'accueillir les nouvelles filières. On nous demande de plus en plus de trier en différentes fractions. Donc il faut de la place. Donc une nouvelle déchetterie pour accueillir ces nouvelles filières de valorisation ; un tiers-lieu qui est un lieu pédagogique destiné à sensibiliser à la réduction des déchets, à la vente d'objets rénovés et de déchets qui vont trouver, je dirais, une seconde vie à partir du moment où ils sont rénovés ; un nouveau centre de tri des emballages pour accueillir ce qu'on appelle les extensions de consignes de tri. Vous faites ce nouveau geste de tri depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; un projet de troisième ligne de four d'incinération – on aura l'occasion d'en reparler – et également un équipement de tri poussé des encombrants ménagers pour nous permettre aussi d'accentuer la part valorisée.

Alors schématiquement, vue du ciel, le site de Vaux-le-Pénil, sous le rectangle orange, vous avez ce qu'on appelle l'UVE, donc l'Usine de Valorisation Énergétique actuelle. Sous le rectangle jaune, vous avez l'emplacement du centre de tri des emballages actuel que dans le projet, nous prévoyons de déménager sur cette parcelle ici pour construire un nouveau centre de tri adapté aux nouveaux objets, aux nouveaux emballages et qui va nous permettre d'atteindre les performances qui sont requises maintenant pour valoriser nos emballages. La nouvelle déchetterie qui est située ici, elle est, pour l'instant, sur cette parcelle. Elle devra être délocalisée. Le tiers-lieu situé à l'emplacement de l'ancien chenil. Je ne sais pas si certains voient ce qu'il y avait à l'époque à ce niveau-là. Donc le tiers-lieu qui va accueillir, comme je vous le disais, tout un espace de sensibilisation. Ce plan est une vision, je dirais, la plus impactante du projet. C'est vraiment le côté maximisant du projet et de son emprise dans le sens où s'il y a troisième ligne, elle pourrait s'implanter ici dans le bâtiment libéré du centre de tri. Et une possible parcelle d'extension ici située sur un espace boisé classé qui est actuellement propriété de la commune de Vaux-le-Pénil pourrait accueillir la plateforme de tri performant des encombrants. Donc c'est vraiment une vision maximisante et la plus impactante qui vous est présentée ici en termes de projet. Il est peut-être difficilement lisible. Mais je pense que vous avez tout de suite compris pourquoi on vous projette ce slide. On

voulait insister, parce que ça a été abordé à plusieurs reprises dans différents échanges que nous avons eus, le fait de présenter qu'une collectivité locale compétente pour le traitement des déchets, elle ne vit pas en vase clos. Elle a obligatoirement des interactions avec les territoires qui l'environnent. Au SMITOM, on vous a établi ici le bilan des flux entrants et des flux sortants. Les flux entrants, sur 2021, ce sont 49 000 tonnes, un peu plus de 49 000 tonnes de déchets, qui sont entrés sur nos installations, qui ne sont pas des flux qui viennent des communes adhérentes au syndicat. En flux sortants, vous en avez 78 554. C'est-à-dire qu'on a, nous, nos propres flux. C'est-à-dire des flux qui vont à destination de la valorisation ou qui vont devoir aller être traités ailleurs. 78 000 tonnes de nos propres déchets qui sont sortis de notre territoire. Donc on a un solde d'à peu près 30 000 tonnes qui sortent du territoire du SMITOM vers d'autres territoires, vers d'autres installations ou des usines de recyclage.

Aujourd'hui, l'usine, on a souhaité aussi vous faire un bilan des rejets atmosphériques. Alors c'est une synthèse. On ne va pas tous les rebalayer. Mais simplement pour vous indiquer qu'à l'heure actuelle, l'ensemble des rejets sont contrôlés, sont transmis au service de l'État et font l'objet d'une présentation à la commission de suivi de site qui est présidée par le Préfet et à laquelle assistent un certain nombre de parties prenantes. Donc le graphique est le suivant. Ce graphique est le suivant. On vous montre qu'on respecte les normes et qu'on est en dessous des seuils de rejet pour l'ensemble des polluants rejetés en cheminée. Donc celui-ci montre la même chose pour notamment les métaux lourds.

Ici, on passe au rejet des dioxines furane. Là, la droite rouge illustre le seuil de rejet maximum à ne pas dépasser. La courbe bleue, c'est l'illustration ou le report des rejets de l'usine actuellement pour ces deux lignes, donc ligne 1, ligne 2. Donc vous voyez qu'on est très en dessous des normes de rejet, notamment pour les dioxines furane. Pourquoi le projet de troisième ligne ? L'une des raisons, c'est qu'on a sur le territoire une population qui continue d'augmenter. On est sur une trajectoire positive d'évolution de population d'environ, selon les différents scénarios de l'INSEE, de 0,5% par an. Donc ici, vous avez le petit pointillé qui vous montre l'évolution de la population. Ce n'est pas qu'il y a une augmentation fulgurante de la population. Mais c'est le pas de temps entre 2030 et 2050 qui donne cette impression d'évolution brutale.

Ici, on vous a remis les simulations des différents gisements qu'on a calculés, sur des bases dont on peut discuter, mais sur des bases qui prennent en compte les hypothèses du plan régional. Donc le plan régional fixe des caps en termes de réduction des déchets, en termes de captation des objets recyclables, que ce soit les emballages, le verre, des hypothèses également en termes de production d'encombrants, de captation des biodéchets puisque la collecte des biodéchets va devenir une exigence à partir de 2024, et également dresse des hypothèses en termes de captation des gisements de déchets dans les déchetteries. Donc vous voyez que sur certains critères, on est dans le cadre des objectifs du PRPGD, et sur d'autres, on est plus ambitieux que le PRPGD parce qu'on estime qu'on va être plutôt dans une réduction de nos déchets sur ces gisements.

Donc le gisement des ordures ménagères résiduelles qui finalement va plutôt alimenter l'usine de valorisation énergétique est une résultante de l'ensemble de ces calculs. Aujourd'hui, l'usine d'incinération, c'est deux lignes de valorisation énergétique avec une capacité nominale totale de 137 900 tonnes. Ce tonnage, il est fonction d'un certain nombre de

caractéristiques qui nous permettent d'avoir ce tonnage nominal. Dans les faits, en 2022, 134 000 tonnes d'OMR (ordure ménagère résiduelle) ont été incinérées pour une valorisation d'environ 48 000 MWh et une valorisation thermique au réseau de chaleur urbain de Melun de 35 000 MWh.

Les émissions, on l'a vu tout à l'heure, sont en dessous des normes. Ce tableau, il a plutôt pour vocation à vous montrer comment se répartissent les tonnages entre aujourd'hui et le projet de troisième ligne. Donc les deux lignes existantes aujourd'hui nous permettent d'incinérer un peu plus de 100 000 tonnes qui sont purement de provenance SMITOM, périmètre SMITOM et nous permettent aussi d'incinérer des déchets tiers à hauteur de 32 600 tonnes pour un total de 134 000 tonnes incinérées. Dans nos projections, avec les hypothèses qu'on vous évoquées tout à l'heure, sur les deux lignes existantes, on incinérerait 82 900 tonnes, 44 000 tonnes de déchets tiers. Le projet de troisième ligne accueillerait ce qu'on appelle les déchets haut PCI, c'est-à-dire avec un haut Pouvoir Calorifique Inférieur, essentiellement constitués des refus de tri d'emballage, des refus également du tri des encombrants et des tonnages issus des refus de méthanisation du SIVOM. Le SIVOM avec lequel on a un partenariat de longue date, nous apporte déjà des tonnes à hauteur de 18 000 tonnes par an et dans le cadre de ce projet, nous apporterait 13 000 tonnes supplémentaires. C'est ce qui donne la troisième ligne à 53 000 tonnes. Ça vous donne une idée des capacités et de la résultante, c'est-à-dire 136 000 tonnes de déchets SMITOM sur 180 000 tonnes de capacité globale d'un projet qui intégrerait une troisième ligne. Sont rappelées en bas dans le texte les raisons de l'augmentation des tonnages. On l'a brièvement abordé : l'augmentation de la population, l'augmentation des tonnages d'encombrant lié à un tri performant, les refus de tri qui proviendraient du nouveau centre de tri et l'apport supplémentaire de refus de méthanisation.

Les objectifs de la troisième ligne : l'un des premiers, c'est de délivrer 62 GWh de vapeur au réseau de chaleur urbain, donc d'augmenter la quantité de vapeur délivrée au réseau de chaleur sachant que cette chaleur, l'intérêt, c'est qu'elle est stable en termes de prix. Elle permet de délivrer plutôt une énergie à bas coût et stable au réseau de chaleur. C'est une énergie locale et non fossile. Maintenir le principe de solidarité territoriale, ça, ça nous permet également d'accueillir des déchets en provenance de territoire voisin, et notamment nos partenaires historiques, pouvoir recourir à un principe de DSP. On l'avait déjà abordé lors d'autres échanges. Donc c'est peut-être une répétition pour certains. Mais dans le cadre d'une DSP, le montage et l'équilibre d'une DSP repose sur au moins 30% d'apport tiers, de tonnage tiers. Je pense qu'il y a un point important à prendre en considération, et ça touche à la solidarité territoriale également, c'est une solution pour pallier la fermeture prochaine du centre d'enfouissement de Fonju qui accueille 75 000 tonnes, de mémoire, dont la majeure partie proviennent de Seine-et-Marne, donc d'un périmètre relativement local. La fermeture est prévue très prochainement puisque c'est courant 2024.

La gestion patrimoniale des lignes existantes, là, juste un mot. C'est que le fait d'aller capter des déchets humides comme les biodéchets dans nos déchets va faire que la qualité des déchets va évoluer dans le temps. Alors ce n'est pas que le SMITOM qui le dit. Tous les syndicats sont en train de réfléchir à ça, c'est que, ce que j'appelais tout à l'heure le PCI, le PCI des déchets résiduels, va augmenter. Dans la perspective de cette augmentation, l'idée de cette troisième ligne haut PCI, c'est d'adapter la technologie du four à ces déchets haut PCI et

de conserver les lignes existantes aux ordures ménagères classiques avec un PCI classique et pour lesquelles la technologie des fours existants est beaucoup plus adaptée. Je dirais que le dernier point, c'est de limiter l'évolution de la taxe des enlèvements des ordures ménagères. Là aussi, il faut être totalement honnête. Les simulations que nous avons faites, elles sont faites à date. On est confronté, comme vous tous, j'imagine dans tous vos marchés, à des évolutions des coûts, notamment coûts des matières, coûts de l'énergie en raison de l'envolée des coûts. Les simulations avec la remise des offres des candidats seront refaites. Donc l'aspect économique sera, bien sûr, vu, mais à date, les simulations que nous avons faites nous permettaient d'avoir cette limitation d'évolution.

Un slide sur la santé et l'environnement. Les rejets sont en dessous des valeurs limites. Pour nous, c'est une sécurité sanitaire et environnementale importante. Ensuite, sur les différents intitulés ou les différents points qui sont indiqués, on vous a reporté les éléments qui ressortent de l'atelier "impacts" et notamment des éléments qui ont été indiqués par l'écotoxicologue qui était présente et qui a reporté les résultats de l'étude épidémiologique de 2009 qui tirent des conclusions sur un échantillon relativement vaste qui indiquait que les concentrations de dioxine dans le sang des personnes exposées, non exposées étaient relativement similaires pour les usines aux normes, donc avec des émissions qui sont 100 fois plus faibles que sur les anciennes usines conclut à pas de risques sur les personnes exposées. Puis ce que le SMITOM souhaitait également vous indiquer, puisque ça a été évoqué à plusieurs reprises, c'est qu'un point zéro de la qualité de l'air serait fait s'il y avait effectivement confirmation de la réalisation de cette troisième ligne pour, je dirais traiter et partir sur des données repositionnées au niveau des rejets et de la qualité de l'air. Alors ça, c'était pour la suite. Moi, j'avais terminé. Je pense qu'on va passer aux questions. À ce moment-là, Monsieur le Maire.

**Alain PLAISANCE :** Merci, Madame. Écoutez, merci à tous d'être venus aussi nombreux. Je sais que ce problème d'incinérateur c'est très important. Maincy, comme vous le savez, est une commune traumatisée. Il est très difficile de faire la part des choses. Nous avons été reconnus comme victime de l'ancien incinérateur. Nous avons touché des indemnités qui ne couvraient pas les frais, bien sûr. Mais il était reconnu une pollution de cet ancien incinérateur. Les arguments qui sont à chaque fois opposés à toute remarque de notre part, c'est « Oui, mais le nouvel incinérateur ne pollue pas. Il est dans les normes. » Déjà, première chose, je pense qu'on va en reparler, les normes. Les normes sont définies en quantité de pollution par m<sup>3</sup>. On ne définit pas le nombre de m<sup>3</sup>. Donc c'est facile. Si vous ajoutez un tiers en plus des tonnages, vous aurez un tiers en plus de m<sup>3</sup> et sachant qu'approximativement, je ne vais pas avancer les chiffres exacts parce que j'en suis bien incapable. Mais on peut les chercher. Il faut à peu près 6 m<sup>3</sup> d'air pour brûler une tonne de déchets. Vous voyez, 200 000 tonnes environ. 6 m<sup>3</sup>, 200 000 tonnes : 1 200 000. Donc très vite, les unités changent. Les picogrammes deviennent des nanogrammes, deviennent des microgrammes. Et on arrive à chez nous, une accumulation sur la pollution existante. Pollution existante, ça a été mis en évidence par l'association AVIE et sa présidente suite à des résultats des commissions de suivi de site de la préfecture où l'ancien directeur du SMITOM, avait mis en évidence qu'il y avait une pollution sur une des jauges à Maincy et pas sur les autres. On avait une pollution à Maincy. On a cherché et après avoir, éliminé la circulation, éliminé les cheminées, éliminer des tas de choses

et la solution est venu de la part de la présidente de AIPPNE. Effectivement, elle m'a demandé l'autorisation de faire un prélèvement sous les toitures de la Mairie. Là, sur 5 m<sup>2</sup> des couverts, on a extrait 1 kg de poussière. Dans ce kilo de poussière qui est envoyé dans un laboratoire spécialisé à Ivry, il y avait eu une pollution monstrueuse qui n'est pas prise en compte à vrai dire. Suite à ça, j'avais demandé à la Préfète de l'époque qui contestait nos résultats, bien sûr, disant : « Vous, vous faites ça comme des amateurs. Vous êtes des rigolos. » Moi, je lui ai demandé de procéder. C'est-à-dire qu'en tant qu'élus c'est votre rôle de venir à l'aide des communes. C'est votre premier rôle : la santé publique, l'aide aux communes. Donc je vous demande de bien vouloir venir faire des prélèvements et des mesures et des analyses sur ce que l'on soupçonne. Là, la réponse a été évasive et négative, c'est-à-dire que non, il n'y a pas de problème. La nouvelle usine ne pollue pas. On est toujours dans le même contexte. Suite à cela, j'ai déposé plainte au tribunal administratif. En première instance, on nous a dit : « Circulez ! Il n'y a rien à voir. L'usine nouvelle ne pollue pas. » En appel, même réponse, même dialogue. Donc nous avons fait appel à un avocat au Conseil d'État qui nous a, avec l'aide de Madame Lepage et des organismes qui étaient bien au courant, qui nous a réalisé un mémoire, que nous avons remis au Conseil d'État. Nous sommes en instance de cassation, disons favorable plutôt. Donc voilà où on en est aujourd'hui. Les deux phénomènes sont détachés par les gens qui veulent raisonner économiquement et ne peuvent pas être détachés par nous, habitants de Maincy. C'est-à-dire qu'en plus, on découvre que les communes voisines se réveillent, se disent : « Mais qu'est-ce que vous avez, vous ? Vous êtes les Gaulois de Maincy, d'accord, bien sûr. Mais on est aussi sous les vents dominants nous. » Je pense même Vaux-le-Pénil. Parce qu'il y a aussi les vents dominants sur 7 mois de l'année. Mais il y a aussi les vents d'hiver qui viennent de l'est et qui vont vers Vaux-le-Pénil. Il ne faut pas rêver. Tous ces gens-là se rendent compte qu'il faut peut-être regarder ce qui s'est passé, faire un point bien précis avant d'aller plus loin. Je pense que c'est aussi le rôle, Madame Argentin l'a souligné cette soirée à la communauté d'agglomération, en se plaçant sur le rôle de conseiller communautaire disant, c'est le rôle de l'agglomération de faire un point général sur les 20 communes pour savoir ce qui s'est passé et faire un inventaire factuel de tous ces phénomènes qui sont parfois ignorés dans les communes. Suite à ça, je pense que le président de l'agglomération va prendre la décision de prendre en main ces analyses ponctuelles. Il ne faut pas ignorer quand même qu'on est dans un cas particulier. Nous, Maincy, on est traumatisé, une commune traumatisée qui a un historique avec l'ancien incinérateur qui ne disparaîtra pas comme ça du jour au lendemain. Donc il faut en tenir compte. Je souhaiterais maintenant que vous preniez la parole les uns les autres parce que c'est important qu'on vous entende. Moi, ce que je vous raconte, là, c'est un petit historique tout simple de ce qui s'est passé mais ça ne suffit pas.

**Intervenant :** Je ne vais pas parler longtemps. Je veux simplement préciser que les poussières recueillies sous les tuiles de la Mairie contenaient 800 fois plus de dioxine que le seuil de qualité dans un environnement sain. Donc 800 fois, ce n'est quand même pas vraiment négligeable. Par ailleurs, dans la présentation de Madame Rossignol, je voulais rajouter, l'INVS (institut de veille sanitaire) a fait également une étude des cancers autour des incinérateurs, qu'il a été relevé que globalement en France, il y avait 20% de plus de cancer autour des incinérateurs. Ça, ce n'est pas rappelé dans la présentation. À Maincy, le taux n'a jamais été calculé précisément alors que nous avons l'incinérateur le plus polluant de France. Peut-être

d'Europe, mais en tout cas, en France, ça aurait dû nécessiter une étude spécifique qui n'a pas été faite parce que les chiffres auraient probablement été exorbitants.

**Renaud DUPUY** : Peut-être une précision,

Laurence Rossignol : effectivement, Madame Coffinet a raison, l'INVS a fait une étude sur les cas de cancer à proximité des incinérateurs. Mais de mémoire, c'était sur les incinérateurs qui avaient fonctionné avant les années 2000, si je ne me trompe pas.

**Intervenant** : Tout le monde me connaît ici, je pense. J'ai trois sentiments. Je suis dépité. Je suis en colère. Je suis inquiet aussi pour l'avenir. Très inquiet pour l'avenir. L'histoire, on ne va pas la répéter 36 fois, le premier incinérateur qu'on a eu ici, il y a eu une réunion préliminaire aussi en Mairie qui a été présentée par des gens qui étaient compétents. À l'époque, il y avait Monsieur André, qui a posé la question au niveau de la pollution. La personne qui présentait cet exposé a dit : « Des incinérateurs comme on va vous mettre ? On peut les mettre en centre-ville. » Je ne vous dis pas tout ce que nous avons vécu, nous, au niveau dioxine, etc. J'ai pris quelques notes pendant votre exposé, Madame. Effectivement, on va vers une progression importante des déchets à traiter puisqu'on va même récupérer des déchets de 75 000 tonnes de FOUJU dont les 25% viennent de Paris ou je ne sais pas trop d'où ou d'hôpitaux, peut-être d'hôpitaux allemands ou je ne sais pas. À une époque, c'était ça. Je suis un peu inquiet. Vous avez parlé de solidarité territoriale. Moi, je n'ai pas trouvé, nous n'avons pas trouvé, je pense, tous, que Maincy tirait un bénéfice. Vous parlez de réseau de chaleur. Nous, nous n'avons aucun bâtiment raccordé au réseau de chaleur. Vous parlez de PCI sur la troisième ligne. Nous, on n'a pas de chaudières qui font capter sur la troisième ligne. Donc on n'a aucun intérêt. On a juste l'intérêt de la pollution. Donc c'est déjà pas mal, remarquez. Dans votre exposé, il y a un truc qui me trouble, c'est que vous vous exprimez en notion de valeur. C'est-à-dire vous dites, par exemple, il y a 100 fois, c'est 100 fois plus faible. Qu'est-ce que ça veut dire, 100 fois plus faible ? Expliquez-moi. J'aimerais qu'on me dise : "c'est tant de milligramme par m<sup>3</sup>". 100 fois plus faible que quoi ? Qu'une valeur acceptée par qui ? Déterminée par qui ? On a un taux de dioxine ici qui est 2 000 fois supérieur à un taux qui devrait être zéro. Moi, je ne comprends pas. J'avoue que je ne comprends pas. Je suis très inquiet. Je ne comprends pas qu'on puisse amener de l'argumentaire comme ça aussi facilement. Moi, ça me trouble. Je ne sais pas si certains partagent mon avis. Mais ça me trouble énormément.

**Renaud DUPUY** : Merci.



**Laurence ROSSIGNOL** : Je peux comprendre vos questions et vos inquiétudes. On est là pour justement exposer et discuter sur tout ça. Concernant FOUJU, j'ai souhaité effectivement, vous en parler parce que c'est une réalité. Elle n'est pas fermée. C'était pour pointer du doigt le fait qu'à un moment donné, ces déchets vont devoir trouver un exutoire. Je ne vous dis pas que ces déchets vont venir sur l'installation, mais que ces déchets qui, pour 75%, sont de Seine-et-Marne et pas de Paris ou d'ailleurs, des régions avoisinantes. Mais à un moment donné, ces déchets vont devoir trouver un exutoire. C'était juste ce constat-là. Ces déchets-là ne sont pas fléchés vers notre unité spécifiquement. Mais à un moment donné, la question va se poser. Pour ce qui est de l'expression en valeur, effectivement, c'était pour donner justement une autre notion que des nanogrammes par mètre cube qui peuvent être un peu rédhitoire. Pour répondre très clairement, on était sur le graphique qui concernait les dioxines et les furanes. Donc les rejets, la limite réglementaire de rejet est fixée à 0,1 nanogramme par mètre cube les deux lignes oscillent entre 0,0002, 0,0003 ou 0.0005 nanogrammes par mètre cube ou sur l'autre ligne, on est un tout petit peu plus élevé : 0,0011 nanogramme par mètre cube. Ça vous donne une échelle de valeurs.

**Intervenant** : Je voudrais justement parler de **FOUJU** de 2005 à 2017, ça a été 5 000 tonnes qui étaient enfouies, elle était quasiment fermée. Tout à coup, à partir de 2017, on est passé à 37 000 tonnes de mémoire et puis on est arrivé, l'année dernière, à non pas 79 mais 82 000. Ensuite, il y a effectivement un quart qui vient hors Seine-et-Marne. Mais on n'a pas le détail de ce qui vient de la zone SMITOM. C'est-à-dire de ce que nous, nous produisons. Ensuite, il y a un élément qui manque beaucoup sur votre présentation, c'est ce qui est enfoui, est-ce que c'est traité ? À partir du moment où ça coûte moins cher d'enfouir que d'en incinérer, les gens qui envoient des déchets à la poubelle n'ont aucun intérêt et ne sont absolument pas motivés pour trier. On sait qu'avec un tri sérieux, c'est-à-dire pas le tri qu'on fait chez nous où on a 372 kg d'ordures ménagères incinérées par habitant, on peut descendre à 200, comme à Grenoble ou à Rennes, voire en dessous de 150, comme à Besançon. Tout ce qui va à l'incinérateur, on devrait pouvoir quand même le réduire dans une bonne proportion. Donc les tonnages ne sont pas pertinents pour dimensionner les tonnages d'une troisième ligne de four.

**Laurence ROSSIGNOL** : Bien sûr, ce n'est pas le seul argument. J'en ai évoqué plusieurs. Vous avez raison, les autorisations et ce qui est mis dedans, moi, ça, je ne le maîtrise pas. Mais le constat, en tout cas, vous l'avez rappelé, c'est que ces derniers temps, il y avait un tonnage important. Après, ce qui est intéressant, c'est simplement de pointer du doigt le fait qu'également le Plan Régional Déchets a fixé des objectifs de réduction des capacités d'enfouissement, à l'échelle régionale. Tout ça pour viser ce que vous disiez, Monsieur Eyraud qui est très juste, c'est qu'on va pousser, par le biais de la fiscalité et par le biais aussi de la réglementation, les entreprises notamment à trier leurs déchets pour éviter d'en mettre en décharge. Donc là, on économise de la capacité de décharge. D'où les orientations données par le Plan Régional qui sont de diminuer les capacités. On va essayer de les valoriser sous forme d'énergie, pour une part, et valoriser matière, d'autre part. Donc oui, tout à fait, l'orientation et la bonne voie, c'est d'accentuer le tri et d'orienter de manière plus, je dirais

raisonnable les différents flux vers la valorisation matière quand c'est possible, la valorisation énergétique et n'enfourer que ce qui ne peut pas être valorisé par quelque forme que ce soit. C'est bien les directions qui sont données par les textes de lois qui sont transcrites ensuite dans le Plan Régional.

**Intervenant :** Je voulais rebondir sur la remarque qui a été faite par rapport à la pollution et effectivement, insister sur le fait que les seuils qui permettent l'évaluation actuellement sont en fonction des connaissances techniques, scientifiques que l'on a dans les domaines à suivre. Par définition, on ne suit pas, on ne surveille pas ce qu'on ignore. Parmi ces sujets qu'on n'arrive pas à suivre pour l'instant, il y a notamment ce qu'on appelle les dioxines bromées qui sont issues des combustions de produits... alors notamment il y a tout l'électroménager, le mobilier qui contiennent des retardateurs de flamme et que l'on ne sait pas pour l'instant suivre. Il y avait, genre, un projet au niveau communautaire de réglementer le suivi et la surveillance de ces dioxines bromées qui fait donc interrogation. Puisque pour l'instant, elles sont émises dans des conditions, à des niveaux qu'on ignore et qu'on va peut-être découvrir dans quelques années. À ça s'ajoute ce qu'on appelle les effets cocktail, c'est-à-dire que l'ensemble des polluants que vous avez signalés, notamment les métaux lourds, sont pris isolément effectivement à des seuils qui restent inférieurs au seuil réglementaire et qu'elles peuvent évoluer d'ailleurs. Ce qu'on met de côté, c'est ce qu'on appelle l'effet cocktail. C'est-à-dire que le mélange de toutes ces particules qui produisent elles-mêmes d'autres polluants, qu'on n'est pas à même de surveiller non plus. Ça, c'était le premier point que je voulais souligner. Le deuxième point qui concerne l'articulation économique du projet et qui fait que notamment à la lumière du projet dans le cadre du contrat de négociation de Délégation de Service Public est en cours de négociation avec le futur exploitant met bien en avant que le raisonnement sous-jacent, c'est de permettre notamment à l'exploitant de retrouver un retour sur investissement sur les investissements qu'ils veulent devoir réaliser. Puisque si on fait la troisième ligne de four, on est sur des budgets quand même au global, on parle de quelque chose autour de 130 millions d'euros. Il va falloir qu'ils récupèrent sur cet investissement. Son intérêt à lui, c'est ce qui est exprimé dans le projet de contrat, c'est ce qui se paiera sur les incinérations et que son intérêt à lui, indirectement au SMITOM, c'est de brûler le maximum pour fournir de l'énergie. Là, on est dans une logique qui est à l'envers des objectifs qui sont fixés notamment au niveau communautaire puisque le premier principe fixé dans le traitement des déchets, c'est la prévention. C'est éviter au maximum d'arriver à l'incinération qui est la solution ultime à laquelle il ne faut surtout pas arriver. Nous, là, on est dans la logique inverse. On va commencer par brûler avant de se poser la question de la prévention parce que même si c'est rappelé comme un principe important dans le document de concertation, on voit bien que dans la réalité, et ça a été illustré à travers les ateliers auxquels on a pu participer, que cette dimension de la prévention sur la communauté de Melun, elle n'est absolument pas prise en considération de façon sérieuse, comme on a pu le voir notamment à Besançon avec l'intervenant qu'on a pu entendre. Là, il y a vraiment un souci majeur.

**Intervenant :** Excusez-moi. Dans votre intervention, vous ne nous avez absolument cité aucun chiffre sur le coût de cette troisième ligne. Ce qui est quand même un facteur important.

**Intervenant :** Je voulais simplement dire : tout à l'heure, vous avez signalé l'augmentation de fabrication d'énergie pour les immeubles. Mais en fait, vous avez dit que c'était une énergie non fossile. Certes, elle est non fossile. Mais elle est tout de même productrice d'une énorme quantité de CO<sub>2</sub> et de NO<sub>x</sub> alors qu'on essaie de les sortir des villes. Là, vous nous en mettez un énorme paquet à l'entrée de la ville. Ce n'est pas très cohérent par rapport à tout ce qui est dans les directives actuelles.

**Intervenant :** Peut-être pour fixer les idées, on a fait un certain nombre de calculs. Une tonne incinérée produit entre une et 1,4 tonnes de CO<sub>2</sub> selon la composition. En 2022, le SMITOM a incinéré 132 000 tonnes. En 2029, il incinérera donc 190 000 tonnes. Cet incinérateur, il produit du CO<sub>2</sub> évidemment en premier degré d'émission. Une voiture française moyenne parcourant 12 500 km par an émet 1,8 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Donc finalement, le bilan CO<sub>2</sub> de cette affaire, c'est l'équivalent entre 132 et 180 000 voitures, production de CO<sub>2</sub>. C'est intéressant de produire l'équivalent d'un parc de 200 000 voitures pour une ville de 150 000 habitants. Si on extrapole en 2019, en 2029, on arrive entre 190 000 et 267 000 équivalents en voiture en production de CO<sub>2</sub> pour une ville de 150 000 habitants. C'est-à-dire que c'est comme si on triplait le parc automobile ou le quadrupler ou quintupler parce qu'il y a à peu près une voiture sur deux habitants. Donc on arrive pratiquement à un nuage de CO<sub>2</sub> autour de l'agglomération, ce qui est complètement aberrant. Donc on multiplie la pollution réelle de la ville par 2,4 du fait de l'incinérateur. Ceci dit, on a encore oublié les camions. Les camions, pour véhiculer 75 000 tonnes, d'après les chiffres du SMITOM, si on fait des équivalences entre production de CO<sub>2</sub>, on arrive finalement à l'équivalent d'un parc de voitures de 80 000 de plus. Donc finalement, la pollution de l'incinérateur en CO<sub>2</sub> sera quatre fois plus importante que la pollution actuelle en CO<sub>2</sub> de l'agglomération. Car on pourra dire : « Le CO<sub>2</sub>, c'est bon pour les plantes. » Sauf qu'il y a les NO<sub>x</sub>. Les NO<sub>x</sub> qui ont justement amené à complètement réviser les normes de l'automobile et à carrément arrêter les voitures diesel, voire même à moyen terme obliger à supprimer les voitures à essence des villes uniquement à cause des NO<sub>x</sub>, pas le CO<sub>2</sub>. On peut encore faire les calculs. Vous dites : « Le nouvel incinérateur, il n'est pas polluant. » Ce n'est pas vrai. Il émet 30 000 kilos de NO<sub>x</sub> par an. D'accord. Oui, mais il émet quand même 30 000 kilos de NO<sub>x</sub> qu'on accepte. On les accepte peut-être si on le dilue. Mais si on les concentre, ça n'est plus acceptable. Par exemple, par rapport aux normes nouvelles, une voiture avec les filtres va produire 250 g de NO<sub>x</sub> par an, voiture moyenne. Donc on recommence le calcul avec les 30 000 tonnes de NO<sub>x</sub> produits par l'incinérateur plus l'extrapolation en 2029, et on retombe à nouveau sur 175 000 voitures en production de NO<sub>x</sub>. C'est-à-dire qu'on triple le parc de voitures de la zone uniquement en production de NO<sub>x</sub>. Donc c'est carrément aberrant. On pourrait dire : « On s'arrête là. On respire des NO<sub>x</sub>. On respire du CO<sub>2</sub>. On n'en parle plus. » Sauf qu'il y a eu des études que tout le monde a connues et entendues qu'il y a en France à peu près 40 000 morts liés à la pollution de l'air par an pour un coût de 17 milliards. Sauf qu'on a vu par l'équivalence en parc de voitures, cet incinérateur, il représente 0,5% du parc de voitures français. C'est-à-dire que

dans ces conséquences de pollution de l'air, il contribue, si l'on admet le ratio des 40 000 morts en France, à 100 morts par an. C'est tout. La conclusion de tout ça, c'est qu'on pourrait dire peut-être financièrement, si on fait les calculs, le gain d'énergie qu'on obtient est quatre fois inférieur au coût de la santé. C'est-à-dire que si on fait le calcul des KWh produits avec un centime par KWh, on arrive à un revenu de 12 millions d'euros. Mais avec les chiffres publiés par les systèmes de santé, le coût du mort de la pollution urbaine, le coût de la pollution à cause de la mauvaise qualité de l'air, c'est à peu près 420 000 € par mort. Donc les 100 morts dont on parlait tout à l'heure nous coûtent 40 millions pour récupérer 12 millions sur l'énergie. Est-ce que c'est vraiment logique de le faire là ? La grande conclusion, c'est très simple, c'est qu'il faut virer cet incinérateur d'une zone urbaine, aller le mettre à la campagne, encore plus loin et en dehors d'une ville, garder le centre de tri et profiter de la réorganisation de toutes les installations pour faire une incinération ailleurs.

**Franck VERNIN** : Juste me présenter : Franck Vernin, président du SMITOM-LOMBRIC. Je vous prie de bien vouloir m'excuser de mon retard. On était en réunion avec les Maires d'agglomération de Melun-Val-de-Seine à l'instant. Je suis accompagné de Madame...

**Isabelle AH-YAVE** : Madame AH-YAVE, directrice générale des services du SMITOM-LOMBRIC.

**Laurence ROSSIGNOL** : Pour répondre à Monsieur sur les seuils réglementaires, leur évolution et les nouvelles normes, sur les dioxines bromées et notamment aussi, j'ai en tête le mercure, effectivement, il y a des nouvelles normes qui sont en vigueur à partir de décembre 2023 - c'est courant décembre - je n'ai plus la date exacte, qui vont imposer de nouveaux seuils réglementaires de rejet, y compris des suivis plus réguliers en fin de compte sur le mercure. Donc ça, l'usine s'est déjà préparée à tous ces éléments. C'est déjà des éléments polluants sur lesquels on est en dessous des nouveaux seuils. Donc je suis d'accord avec vous. Il y a certainement des éléments qu'on découvrira. Par contre, les seuils qui sont promulgués à l'heure actuelle sont les seuils qui ont été établis par l'Europe sur la base d'étude sur non seulement les meilleures techniques disponibles qui permettent d'abattre les polluants au maximum et avec des retours d'expérience sur un nombre très important d'usine d'incinération en France et en Europe. Donc ça, c'était pour votre point.

Après, sur effectivement, la question d'Alain sur l'énergie produite qui n'est pas une énergie fossile mais qui est une énergie renouvelable de récupération pour indiquer le terme approprié qui est actuellement utilisé pour qualifier cette énergie. Des études pilotées par l'ADEME ont démontré – je suis désolée – on entre peut-être dans les notions un peu complexes – que les déchets étaient constitués pratiquement à 50% de carbone fossile, à 50% de carbone biogène. Donc c'est à ce titre qu'effectivement, l'énergie produite par les usines d'incinération est qualifiée d'énergie renouvelable de récupération. En ce qui concerne la taxation carbone et la production de carbone, donc de CO<sub>2</sub>, on l'a aussi abordé à plusieurs reprises lors des ateliers. Donc là, ce que le SMITOM souhaite ici indiquer, c'est que c'est une problématique sur laquelle on s'est penché. Les opérateurs qui vont candidater au

renouvellement de la DSP doivent fournir un bilan GES, des Gaz à Effet de Serre. Ça va faire partie d'un des critères d'analyse. C'est des éléments qu'on va chiffrer. Alors on ne peut pas le faire dans l'immédiat puisqu'on n'a pas la totalité des données pour le faire, et notamment les offres des opérateurs. Mais c'est une problématique qu'on a saisie et qu'on a prise en compte.

Le coût, c'est dans le dossier de concertation. Je m'en excuse, C'est vrai que je ne suis pas revenue dessus lors de la présentation. Mais effectivement, on est sur l'ensemble des équipements qui vous ont été présentés, donc les 5 équipements, on est sur environ 120 millions d'euros.

**Intervenant :** Bonjour à tous ! Moi, je vais plutôt m'adresser aux Maincéens et Maincéennes. Je voudrais vous féliciter pour être aussi nombreux ce soir. J'ai participé à quelques réunions sur le SMITOM. Mais vous êtes la salle la plus remplie. Donc bravo ! Ça prouve bien que vous avez été touchés de près ou de loin par l'ancien incinérateur dans vos corps parfois. Donc c'est important d'être là et d'être mobilisés. C'est vrai qu'on peut se poser la question : « Est-ce que tout est bâché ? Est-ce que tout est décidé à l'avance ? » Les garants nous ont dit qu'effectivement, dans je crois 6 affaires sur 10, il n'y avait pas de changements. Mais dans 4 sur 10, il peut y avoir un changement. Donc c'est grâce à vous, grâce à vos avis que vous devrez aller mettre sur le SMITOM. C'est aussi dans le cadre de la concertation, qu'on pourra faire bouger les choses. C'était le cas dans d'autres communes avec des collectifs qui ont réussi à ne pas avoir de sites d'enfouissement. C'est important de se mobiliser jusqu'au bout et d'aller écrire votre avis, publier votre avis sur le site de SMITOM. C'est assez simple. Vous verrez. Vous allez sur le site du SMITOM-LOMBRIC et vous avez un onglet « Je participe » Ensuite, vous pouvez écrire ce que vous voulez avec vos arguments à vous. Il y a déjà pas mal de contributions. Donc je vous incite vraiment à le faire et à vous prononcer pour ou contre. Je pense que vous savez tous quel choix faire sur notamment le troisième four, la troisième ligne de four. Moi, j'ai été un peu surpris effectivement, comme vous tous, par tous les arguments qui ont été avancés comme quoi la troisième ligne, comme quoi l'incinérateur actuel ne pollue pas. C'est vrai qu'il faut prendre quand même considération du passé. C'est vrai que ça a été expliqué en préambule par Madame la garante, que c'est deux choses différentes. Mais c'est vrai qu'ici, à Maincy, j'allais dire à Vaux-le-Vicomte, mais à Maincy, la coupe est pleine. Donc le vase est déjà plein. C'est vrai que rajouter du CO<sub>2</sub>, rajouter des métaux lourds, on sait que tous ces incinérateurs, aussi propres soit-il, ça rajoute de la pollution. Ça va rajouter, bien sûr, des, comme ça a été dit également, beaucoup de pollutions de camions. Parce que, bien sûr, pour rentabiliser ce four, je pense que vous l'avez compris, dans toutes les présentations qu'on a vues, il s'agit quand même d'histoire de gros sous, de rentabilité absolue. On parle beaucoup moins de santé publique. Donc il va falloir rentabiliser ce troisième four en allant chercher des déchets bien plus loin que dans nos communes, mais dans celles de Melun-Val-de-Seine, des 62 communes. Il fallait chercher bien plus loin. Bien sûr, ce sera bien plus de pollution. Alors qu'il y a aujourd'hui, des sites, apparemment, on nous a dit récemment à Troyes, qu'il y avait des sites, des incinérateurs qui étaient sous-exploités. Donc ils étaient en train de brûler de la biomasse pour rentabiliser ces sites. Donc ça me paraît complètement incroyable. Donc on se dit : « Autant qu'ils amènent les déchets à Troyes. Puisqu'ils en ont

besoin plus qu'ici à Vaux-le-Pénil. » On compte sur vous, en tout cas, pour participer sur le site du SMITOM et déposer votre avis. Merci beaucoup.

**Intervenant :** J'ai une question courte : pourquoi le site de Vaux-le-Pénil ? Par ailleurs ? De proposition...

**Isabelle AH-YAVE :** Tout est conditionné aujourd'hui par le plan de prévention et de gestion des déchets d'Ile-de-France. Tous les équipements de traitement de déchets aujourd'hui, en tout cas en ce qui concerne la valorisation énergétique, ne peuvent être créés ailleurs que sur les sites existants. Sur les sites existants, il peut y avoir modification des technologies de valorisation. Aussi augmentation du tonnage mais uniquement pour les déchets à haut PCI. Il n'y a pas aujourd'hui, par rapport à ce plan, de possibilité de créer de nouveaux incinérateurs ailleurs. Parce qu'effectivement, derrière, j'allais dire cette posture, il y a aussi le fait qu'il vaut mieux densifier à un seul endroit que d'éclater plusieurs équipements. Parce que derrière tout ça, effectivement, il y a une notion de massification. Ce qui ne va pas forcément dans le sens où généralement, il vaut mieux diluer pour avoir moins de panache. On peut aussi remettre ça en cause. Mais en tout cas, en l'état de la réglementation, nous n'avons pas l'autorisation d'en créer un ailleurs.

**Intervenant :** Je voulais rebondir sur une remarque de tout à l'heure sur son souci d'élargir la concertation aux communes concernées. Parce que c'est vrai qu'on a surtout focalisé sur Vaux-le-Pénil et Maincy pour les raisons qu'on comprend bien. Ce qui pose quand même un petit problème de démocratie locale, je trouve. Parce que finalement, la façon dont les communes sont toutes globalement associées, dont le processus de décision est pris, pose question, à mon sens. Je m'interroge sur le fait de savoir puisque les communes n'ont pas le droit de lancer un référendum populaire. Elles sont dépossédées de cette compétence. En revanche, le SMITOM aurait la compétence de lancer une consultation publique pour interroger les citoyens localement sur ce projet et les faire intervenir. On parle beaucoup de démocratie participative. Ça serait peut-être l'occasion d'en donner une illustration à travers ce projet.

**Renaud DUPUY :** Je veux répondre, juste que toutes les communes du syndicat ont reçu le même type d'information. Il n'y a pas que celle-là. On peut débattre.

**Intervenant :** Oui, j'entends bien. Mais je vais d'abord prolonger un peu ce qu'a dit, Patrick. De toute façon, les communes votent à égalité dans le SMITOM. Or, une commune qui se situe à 10 ou 20 km est bien contente que l'incinérateur ne soit pas chez elle. Elle doit forcément voter pour. Donc ça crée quand même une inégalité. Cette égalité de vote crée une inégalité

dans le résultat. Je voulais revenir sur un point plus, pas technique, mais au moins contractuel. Dans la Délégation de Service Public, le délégataire n'a pas droit de regard sur les déchets qui lui sont envoyés, sur la qualité des déchets qui lui sont envoyés. Ça veut dire que toutes les communes qui n'ont pas envie de trier, il y en a beaucoup, ou les organismes qui ne mettront pas en place d'incitation ou ne feront pas de formation, ne feront pas de pédagogie ni rien du tout, vont envoyer leurs déchets dans une zone où on trie déjà un petit peu. Cette troisième ligne de four n'est absolument pas une incitation à trier.

**Renaud DUPUY :** Est-ce que quelqu'un veut répondre sur cette question de l'incitation des collectivités adhérentes ou non ?

**Isabelle AH-YAVE :** Sur le fait que dans le contrat, il n'y ait pas de vision accordée au délégataire sur la qualité des déchets, il faut savoir que le site ne peut accueillir à date que des typologies de déchets assimilables aux ordures ménagères résiduelles. C'est une réponse imparfaite par rapport à votre interrogation. Mais en tout cas, on ne peut pas prendre les déchets dangereux, on ne peut pas prendre les déchets hospitaliers, on ne peut pas prendre les bouts de steps. Je veux dire dans la panoplie des typologies de déchets, on est déjà sur un segment particulier.

Sur la performance ou la virtuosité des sites potentiellement concernés par la valorisation énergétique, c'est vrai que chaque politique des territoires dicte les performances, des schémas de collecte et la virtuosité de son territoire. Aujourd'hui, sur la communauté d'agglomération Melun-Val-de-Seine, cette interrogation est en train de se matérialiser par la mise en étude de l'instauration d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitatives. Sur les autres adhérents du SMITOM-LOMBRIC, je sais que c'est une interrogation qui ne s'est pas encore matérialisée par une étude complète, mais dans le Plan Régional Déchets, les collectivités sont toutes invitées à la mettre en œuvre puisque c'est un levier pour rendre plus vertueux tout le système avant d'arriver à la valorisation énergétique. La vraie question, c'est quel est le pacte possible pour la mise en action de tous les opérateurs ? Chaque collectivité restant libre. Aujourd'hui, le SMITOM via cette étude essaie de donner cet élan en voulant entraîner les autres, mais chacun reste libre effectivement, de la mettre en place même si réglementairement aujourd'hui, c'est une forte recommandation mais il n'y a pas de pénalisation pour les collectivités qui ne mettraient pas en œuvre la taxe ou la redevance incitative.

**Intervenant :** J'ai peut-être un peu plombé l'ambiance. Vous connaissez le prix d'une vie humaine ? Vous connaissez le prix d'une vie ? On a parlé de coût, de rentabilité, etc. Moi, je ne sais pas combien coûte une vie humaine mais par contre, je sais combien coûte une greffe de moelle. En mai 2019, j'ai été admis d'urgence à l'institut Gustave Roussy parce que je faisais une leucémie de la moelle. Quand j'étais reçu par le professeur responsable des greffes, je lui ai demandé de quoi ça pouvait venir. Il ne savait pas que j'habitais Maincy. Il m'a dit : « Est-ce que vous avez respiré des fumées venant d'un incinérateur ? » OK. Donc je suis resté 6 mois

en chambre stérile. J'ai eu la chance d'être greffé. Je suis aujourd'hui en sursis. La greffe de moelle coûte 350 000 €. C'est tout ce que je voulais dire.

**Intervenant :** Je ne sais plus quoi dire en fait. Je pense qu'il est important de prendre la parole, qu'on prenne tous la parole. Parce qu'on est peut-être à un tournant ce soir. Je crois qu'on doit s'impliquer et aider les décideurs à changer les choses. Voilà. C'est à peu près tout.

**Intervenant :** Bonsoir ! C'est vrai, je serais dans la même lignée. Moi, ma seule question, c'est quel avenir avec cet incinérateur on met en place pour les jeunes et pour les enfants que l'on a ici ?

**Intervenant :** Bonsoir à toutes et à tous ! Merci beaucoup pour ces éléments, ces présentations et ces interventions. Je voulais revenir sur plusieurs points. Le premier, c'est la présentation que vous avez faite, que je trouve très trompeuse, sur les déchets qui sortent et les déchets qui rentrent avec le solde de 30 000 tonnes. Vous ne dites pas ce qui sort et vous ne dites pas ce qui rentre. Je trouve ça pas tellement sain parce qu'en fait, ce qui rentre, c'est ce qui vient pour être incinéré. Ce qui sort, c'est ce qui sort pour être recyclé. C'est un peu comme si je dis : « Après tout, recevons toutes les eaux usées de Paris puisqu'on leur envoie de l'eau potable. » Puis on pourra dire : « On leur envoie plus que ce qu'on reçoit. Donc allons-y ! » La balance, elle sera toujours excédentaire, mais pas dans le bon sens. Donc ça, c'est la première chose dans votre présentation que j'ai plus que moyennement appréciée. La deuxième chose, vous avez parlé de la fermeture de la décharge de Fouju. Donc c'est une contrainte qui s'applique. Pourquoi la contrainte ? Ça ne peut pas être il y a deux incinérateurs. On ne va pas plus loin. Donc maintenant, derrière, tout le monde se range. De toute façon, on ne pourra pas incinérer plus. Donc à partir du moment où on ne reprend plus de déchets, si les communes ne recyclent pas assez, tant pis pour elles ! Là, c'est un bon driver. C'est un bon pilote, c'est un bon moyen de dire : « On part de ce blocage-là. On sait qu'on a ce pic-là. On se débrouille. » Là, c'est de l'ambition. Parce que là, ce que vous n'avez pas tous, c'est de l'ambition pour ce territoire. Votre ambition, c'est brûler et valoriser les déchets. C'est la seule ambition que vous avez. Vous n'avez pas d'ambition sur le recyclage. Ça se traduit, ce n'est pas que vous, ce n'est pas que le SMITOM, c'est bien au-delà. C'est tous les syndicats. Ce n'est pas pour rien. On est à 486 kilos en Europe de déchets produits. On est à 514 en France à l'incitation. On a 48% de déchets recyclés en Europe en moyenne. On a 28% au SMITOM. Voilà. Vous n'avez pas l'ambition de faire du recyclage le pivot de votre nouvelle Délégation de Service Public. Vous avez l'ambition d'avoir un projet qui est rentable, qui vous produit de l'argent, qui diminue tout ce que vous voulez, sauf le recyclage. Ce n'est pas le moteur de votre nouvelle délégation de service public. Dernier point, je voulais vous dire aussi que la décharge de Fonju ferme. Mais les autres décharges vont continuer. Parce que les mâchefers, ils vont être de plus en plus volumineux. Aujourd'hui, les décharges, on roule dessus. Ça va dans les routes. Je rappelle, ça revient au débat sur les normes : aujourd'hui, on est sur les normes. Il y a plein de pays, pas besoin d'aller très loin, la Suisse, par exemple, qui interdisent l'utilisation des mâchefers en emploi pour leur secteur routier parce que c'est



polluant. Mais nous, en France, sous la pression des majors du recyclage, du traitement des déchets et autres, on a des normes. Je sais très bien comment ça se passe. Je suis dans un secteur où il y a des lobbies tout aussi puissants, celui des télécoms. Je pourrai en parler très longuement. Donc le secteur major fait en sorte que les normes soient compatibles avec leur nouvelle politique industrielle. Ça leur permet de réinvestir dans des fours avec des nouvelles normes, etc. donc de remplacer les anciens et autres. Mais ce qui a été dit tout à l'heure, c'est que le four qu'il y avait avant, je suis désolé, on ne peut pas dissocier les deux problèmes. L'usine d'incinération qui était avant était aux normes à un moment donné. C'est tout. Donc peut-être que dans 15 ans ou 20 ans, on dira : « Mais ils sont complètement tapés d'avoir fait cet incinérateur à Maincy parce qu'il produit des nouveaux polluants, etc. C'est du grand n'importe quoi. » En France, on est champion d'incinération. On est les derniers de la classe en matière de recyclage. Mais pourquoi ? On voit à travers de ce débat, vous avez déjà opté pour le troisième incinérateur. Vous êtes dans une logique, comme ça, pour le renouvellement de la Délégation de Service Public. C'est dans un an qu'il faut renouveler. Donc le contrat, tout est déjà à peu près calé. Vous savez que ça dure un an, la négociation de Délégation de Service Public. Donc vous êtes déterminé par la logique : "je fais le troisième incinérateur. Je trouve un moyen de faire avaler la pilule. J'emploie les terminologies éventuelles par ci, etc. Mais le choix, il est déjà fait."

**Renaud DUPUY** : Laurence, Isabelle, peut-être.

**Laurence ROSSIGNOL** : Juste pour apporter une précision sur la présentation des deux cartes : entrant et sortant. Effectivement, il y a des déchets qui sortent et qui sont des déchets valorisables, je l'ai dit, qui vont vers les filières de valorisation. On a aussi des déchets que nous faisons sortir du territoire du SMITOM-LOMBRIC notamment en cas d'arrêt technique et quand on fait les travaux. Donc on a bien des ordures ménagères, nos propres déchets, qui vont ailleurs pendant ces périodes-là. Je tenais à être totalement complète.

**Intervenant** : Ce n'est pas une réponse sur le taux de valorisation.

**Laurence ROSSIGNOL** : Oui. Sur les taux de valorisation, effectivement, vous avez parlé de 28%. 28%, c'est le taux de valorisation matière. Simplement, au niveau européen, le taux de valorisation comprend à la fois la valorisation matière et la valorisation organique. Quand on fait ce calcul selon les règles européennes, le SMITOM est à 41% de valorisation.

**Renaud DUPUY** : Pas d'autres questions ? Madame. Il y a Monsieur qui n'a pas parlé.

**Intervenant :** Si je comprends bien, actuellement, il y a à peu près 126 incinérateurs en France. On ne veut pas en créer de nouveaux. Donc les incinérateurs ont vocation à devenir de plus en plus gros. Comme Vaux-le-Pénil, c'est, d'après ce que vous avez dit, presque un modèle. Il y en a qui vont fermer. Donc ça va être de plus en plus grand à Vaux-le-Pénil alors que d'autres vont fermer parce que c'est des vieux trucs, comme nous, c'est modèle. Donc ça a à s'inquiéter. Vous annoncez des chiffres. Dans 10 ans, ça sera encore pire. Donc on sait ce qu'on va.

**Intervenant :** Moi, je parle aussi parce que j'ai perdu des personnes de cancer dont mon mari qui avait un taux de dioxine dans le sang, qui est décédé. Ce que vous nous montrez actuellement, vous êtes en train de nous endormir. Vous essayez de nous endormir. Parce que de toute manière, on va avoir les fumées avec les tous les tonnages que vous allez nous mettre... Donc on va récupérer encore tous ces environs-là. Donc il y en a un peu marre, je crois, non ? Il faut penser à nos petits-enfants et nos arrière-petits-enfants, sans compter, j'ai une petite-fille qui a eu aussi un cancer et qui a habité ici. Vous voyez ?

**Intervenant :** Madame, tout à l'heure, vous avez dit que les sites d'incinération avaient vocation à être perpétués. Je voulais savoir si tous les sites sont en ville comme ici ou bien si les autres sont de façon plus raisonnable dans la campagne.

**Isabelle Ah-YAVE :** Alors je n'ai pas dit que tous les sites avaient vocation à être perpétués. J'ai juste dit que si jamais il y avait une augmentation de la capacité d'incinération, le plan n'autorisait que sur les sites existants où se trouvent les centres de valorisation énergétique. Ces sites sont, plutôt à proximité des centres urbains, parce que la demande en chaleur se fait par rapport aux besoins de chauffage. On peut tirer des kilomètres de réseau de chaleur sur 10, 15, 20 km. Ce sont des distances qui sont aujourd'hui technologiquement acceptables pour qu'il n'y ait pas de perte effectivement de chaleur sur le réseau. Mais pour , une optimisation aussi des transports, on les place là où il y a le plus de production de déchets. C'est ainsi que se sont installés les plus gros centres de valorisation énergétique. Quand on se retrouve en pleine campagne pour faciliter effectivement, la dilution ou la dispersion et le moindre impact sur la vie humaine, c'est au détriment de données économiques. Effectivement, aujourd'hui, on parle beaucoup d'argent et je ne ferai pas injure à Monsieur en disant : « Quel est le coût d'une vie ? » Il n'y a pas de coût pour une vie.

**Isabelle AH-YAVE :** Aujourd'hui, on vous parle essentiellement de cette troisième ligne parce que ça cristallise, effectivement, toutes les problématiques, tous les enjeux, tout le passé. La pertinence ou l'opportunité de cette troisième ligne, elle ne s'opère que sous l'angle de plusieurs facteurs. Ce qui était vrai au moment des simulations parce qu'on nous reproche

souvent de ne parler que de gros sous, au regard de l'inflation, on ne sait pas si c'est toujours pertinent. On attend aussi toutes les réponses de Melun et de Vaux-le-Pénil sur leur demande d'augmentation de vapeur pour le réseau de chaleur. On doit aussi interroger le coût du quota de CO2. Donc que la troisième ligne soit décidée, vous m'excuserez, mais on ne l'a pas décidé parce que on est à la frontière de pas mal de données. Comme je le dis, et malheureusement je ne pense pas le dire correctement avec les bons mots, on n'a pas décidé pour enrichir des majors. C'est parce qu'il y avait un intérêt qu'on a étudié la 3ème ligne. Si cet intérêt, il est complètement de toute façon non avéré une fois qu'on a pris tout ce que vous êtes en train de dire, tout ce que les autres ont mis sur la plateforme de contribution, peut-être qu'on ne la fera pas. Mais je veux dire, aujourd'hui, on cristallise la troisième ligne parce que c'est ce qui est le plus compliqué. Si on ne fait pas la troisième ligne, on ne remettra pas en cause non plus l'ensemble des autres équipements qui permettent de favoriser le tri. Ce n'est pas voilà le tout, le package, si vous ne prenez pas, on ne fait pas le reste. C'est un système qu'on essaie de mettre en place pour pouvoir aussi anticiper. Alors on pourra nous dire : « La fermeture de Fouju. Il n'y aura pas d'impact. » Il y aura d'autres sites. Sur le département, d'autres sites i dans les environs, on n'en a pas.

L'autre remarque, excusez-moi, je n'ai pas mes lunettes, j'ai l'impression d'être... 126 incinérateurs de plus en plus grands. Alors 126 incinérateurs, est-ce qu'ils vont tous se maintenir ou fermer ? Moi, je n'ai pas la réponse parce qu'à nouveau, ça dépend des ambitions des territoires. Je ne sais pas si ça a été dit. La troisième ligne ne sera que sur les déchets à haut PCI. Aujourd'hui, les refus de tri des emballages parce qu'un nouveau centre de tri performant, c'est quand même beaucoup plus malheureusement de mauvaise qualité de tri. Mais ça, c'est CITEO qui peut sortir effectivement les quantités, on récupère aussi beaucoup de typologies de déchets qui ne sont pas recyclables. Malheureusement, plus vous trie, plus vous amenez des refus de tri à incinérer puisque de toute façon on ne peut pas aller vers l'enfouissement. Dans tout le gisement de déchets des encombrants collectés en porte-à-porte ou des déchets collectés sur nos déchetteries, là où il faut qu'on fasse un maximum d'effort, c'est de trier davantage pour faire de la valorisation matière. Mais vous savez tous que tous les déchets aujourd'hui ne peuvent être recyclés. Puisque la technologie n'existe pas encore. Les metteurs sur le marché ne demandent pas l'autorisation de mettre un plastique qui soit recyclable ou une matière qui soit recyclable. Ils mettent sur le marché. On est tous des consommateurs. À un certain moment, on se dit : « Tiens, c'est un déchet. Qu'est-ce qu'on en fait ? » On ne peut pas faire du recyclage sur tout. C'est pour ça que la solution ne plus enfouir et attendre le recyclage, nous place dans un pas de temps où on est entre les deux. Dans ce pas de temps où on est entre les deux, la solution qu'on vous propose c'est -si elle est retenue -la 3ème ligne à haut PCI et quand la prévention sera au rendez-vous avec des chiffres qui soient beaucoup plus performants et avec des techniques de recyclage, l'idée, c'est de fermer une des deux lignes existantes.

**Intervenant :** Ce n'est pas incitatif. Vous savez que ce n'est pas incitatif.

**Isabelle AH-YAVE :** De toute façon, ce n'est pas incitatif tout de suite. Mais je veux dire cette réglementation qui se durcit comme vous l'avez à juste titre indiqué, elle va se durcir encore. Mais dans cette période si cela dure 10 ans ou 15 ans, on fait quoi ? On peut ne rien faire. À nouveau, désolée si on parle encore j'allais dire coût. Ça va réaugmenter. On peut rester sur deux lignes. Peut-être que ce sera le choix qui sera fait après ce tour de piste. Rien n'est exclu. Sur les mâchefers, j'allais dire aujourd'hui, le CEREMA doit sortir une note pour que ce ne soit même plus qu'uniquement en technique routière mais également pour les soubassements de bâtiment.

**Intervenant :** Ce qui n'empêche que c'est interdit dans plusieurs pays.

**Intervenant :** S'il y avait de bonnes raisons pour que ce projet ne voie pas le jour, y a-t-il un plan B ou une alternative pour vous, l'acteur du projet ? Est-ce qu'il y a une solution zéro ?

**Isabelle AH-YAVE :** Oui, la solution zéro, c'est que cette troisième ligne ne se fait pas avec, j'allais dire un impact zéro supplémentaire environnementalement parlant mais avec une augmentation du coût, je ne sais pas comment va évoluer la TOEM et avec j'allais dire sans doute une modification des contrats en cours. Mais ça, c'est de l'administratif. Voilà.

**Intervenant :** Je reviens à la taxe sur la qualité de l'air. On ne m'a pas répondu sur cette question tout à l'heure. Donc je recommence mais d'une autre façon. Je reviens sur l'argument de Monsieur qui dit que vous manquez d'ambition réellement dans ce projet. Parce que rien n'empêcherait de faire tomber les pollutions à zéro. Vous l'avez fait pour les dioxines. Vous avez d'ailleurs utilisé une carte pour montrer que les dioxines sont à 0,001, c'est-à-dire pratiquement un seuil d'impossibilité de mesure. Pourquoi ne visez-vous pas un objectif de NOx qui soit zéro, qui soit exactement comme celui des voitures avec l'AdBlue où on fait disparaître le NOx ? C'est-à-dire qu'on diminue complètement en diluant cette saloperie qui se déverse sur la ville et on n'en parle plus. Pourquoi si peu d'ambition ? Je continue parce qu'apparemment, ça ne vous a pas effleuré. 4 300 kg de CO. 8 269 kg d'acide sulfurique, d'anhydride sulfurique, 3 300 kg d'acide chlorhydrique, 10 kg d'acide fluorhydrique. L'acide fluorhydrique, vous en avez une goutte sur votre doigt, ça le traverse. 1 860 kg d'ammoniac, de gaz ammoniac. Pourquoi si peu d'ambition ? Pourquoi ne pas faire tomber les autres polluants à zéro comme vous l'avez fait pour les dioxines ?

**Isabelle AH-YAVE :** Il y a ce qu'on appelle les fameuses meilleures techniques connues en la matière et les fameux, bref, incinérations. Nous ne pouvons pas, avec les technologies connues arriver à zéro polluant sur tous les rejets existants. c'est ce qu'on a d'abord regardé : jusqu'où on peut pousser la technologie pour abaisser, abaisser et abaisser encore ? Sur les

NOx, effectivement, dans le cahier des charges des opérateurs, on l'a mis à 40. Par rapport à ce qui s'est passé ailleurs, on peut aussi descendre à 30. Ensuite, ce sera juste, j'allais dire une problématique, de plus de réactifs et plus de coûts. , même en ne restant que sur les deux lignes sans parler de la troisième ligne, parce que je pense que la question, elle est sur « Jusqu'où on pousse ces ambitions par rapport à l'incinération et non pas par rapport à la troisième ligne ou pas ? » On ne peut pas descendre à zéro. Aujourd'hui, technologiquement parlant, il n'y a pas de solution.

**Intervenant :** D'accord. Mais alors pourquoi 1 200 000 m<sup>3</sup> d'air pollué ? Pourquoi 100 morts par an ? Pas de réponse.

**Isabelle Ah-YAVE :** Je reprends. Monsieur faisait un ratio entre la surmortalité due à la pollution de l'air donc 40 000 personnes par an. D'ailleurs, je n'ai pas les chiffres quant au rapport de l'incinérateur à la pollution de l'air et aux surmortalités dues à la pollution de l'air.

Alors les 40 000 morts sont tous en lien avec des incinérateurs ? Non, c'est la qualité de l'air. Dans la qualité de l'air, il y a aussi des particules fines et il y a aussi d'autres polluants.

**Intervenant :** Et la circulation automobile.

**Isabelle Ah-YAVE :** Oui, le premier facteur, c'est le transport. Le deuxième facteur, c'est l'ensemble de l'industrie lourde.

**Intervenant :** Oui. Donc en fait, c'est essentiellement la circulation automobile camion ? Or, votre incinérateur pollue comme un équivalent de 200 000 voitures camions : 200 000 voitures ! C'est-à-dire que c'est l'équivalent de 0,5% du parc automobile français. Vous prenez à votre charge 0,5% des 40 000 morts qui sont imputables à la mauvaise qualité de l'air.

**Isabelle Ah-YAVE :** Écoutez, je fais confiance à vos chiffres. Moi, je n'avais pas les mêmes chiffres. Mais on n'est pas allé jusqu'à ce ratio sur le nombre de véhicules et comment est-ce que le seul site engendre ou engendrerait autant de morts.

**Intervenant :** Si vous avez une équivalence que vous acceptez sur le lieu de production de CO2 et de NOx, vous avez une équivalence d'un parc automobile. Si ces parcs automobiles sont la cause principale de la pollution de l'air, de la mauvaise qualité de l'air dans les villes, votre incinérateur dans une ville à l'impact d'une flotte de voitures de 200 000 voitures. C'est énorme !

**Intervenant :** Donc les gens qui n'ont pas de chance de vivre à côté de cet enfer de mauvais air, il n'y a pas de solution sauf celle de réduire à zéro dans un effort surhumain la dépollution de l'air. Mais je suis persuadé que si vous m'invitez pour savoir comment on pourrait baisser les 30 000 kg de NOx que votre incinérateur aux normes des Mercedes ou des BMW qui utilisent le système *AdBlue* et qui sortent zéro NOx, eh bien, on pourrait y arriver.

**Isabelle AH-YAVE:** Mais vous pouvez nous en dire plus ce soir sans attendre une invitation.

**Intervenant :** Vous pouvez rechercher des technologies qui ne produisent plus d'acide chlorhydrique, qui ne produisent plus d'anhydride, qui ne produisent plus le NOx, à ce moment-là, les gens vont commencer à respirer. C'est ça l'idée. Parce qu'on passe sous silence les autres gaz et les autres polluants. Ce n'est pas parce qu'ils sont sous des normes acceptées en général pour des incinérateurs qui seraient mis dans une situation d'espace. Mais à partir du moment où on les met en ville, on a un devoir moral de supprimer la pollution mortelle. Même si mon calcul est approximatif, vous n'avez pas le droit de déverser sur une ville des milliers de kilos d'acide sulfurique, d'oxyde de carbone, d'anhydride sulfurique, d'acide fluorhydrique. Vous n'avez pas le droit de faire tout ça. Droit moral.

**Isabelle AH-YAVE :** Je pense qu'il faudra reprendre les calculs pour amener une réponse à Monsieur.

**Renaud DUPUY :** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? J'ai vu quelqu'un qui levait la main au fond. Voilà.

**Intervenant :** Moi, j'ai envie d'orienter le débat sur le réemploi. Je pense que le réemploi devrait être au cœur du problème parce qu'on ne peut pas tout seulement dire que la déchetterie, elle va être responsable. Si nous-mêmes en tant qu'individus, on se met, et avec l'aide, bien sûr, de l'intercommunalité à réduire nos déchets, si c'est fait d'une manière bien construite, je pense qu'il y a vraiment moyen de baisser notre quantité de déchets au quotidien. Voilà.

**Intervenant** : Moi, je voudrais savoir si les gens qui travaillent au SMITOM, tous les gens qui se présentent du SMITOM, ils habitent les communes touchées ou alors ils sont inconscients ou je ne sais pas. Ça me dépasse.

**Isabelle AH-YAVE** : Personnellement, j'habite sur l'usine.

**Franck VERNIN** : Alors la plupart des collaborateurs, ils habitent dans la région. Oui, bien sûr.

**Intervenant** : Ils habitent Maincy, Vaux-le-Pénil ?

**Franck VERNIN** : Ils habitent dans la région, Monsieur. Je ne vais pas les pister pour chacun. Mais il y en a effectivement dans le périmètre assez proche de l'usine.

**Intervenant** : Ça dépend des vents aussi.

**Isabelle AH-YAVE** : C'est vrai que c'est compliqué de vous répondre. Je vois Monsieur qui me donne une avalanche de chiffres : 200 000 véhicules. Il y a combien de véhicules en France d'ailleurs qui roulent ?

**Intervenant** : C'est 20 millions. 40 millions.

**Isabelle AH-YAVE** : 0,5 de 200 000, 40 millions. Moi, je ne sais pas vous répondre à votre démonstration. Je suis arrivé, vous parliez de tonnes de CO2 en disant que ça amènera plus de tonnes de CO2. Sauf que dans votre calcul, il me semble que vous ayez oublié une chose, c'est que si on prend le chauffage urbain de Melun, aujourd'hui, il dégage du CO2 puisqu'il brûle du gaz. Est-ce que vous l'avez pris en compte dans votre calcul ? Donc vous voyez, c'est compliqué. Ce que je veux dire par là, ce n'est pas une accusation, c'est compliqué de prendre des chiffres à la volée...

**Intervenant** : J'ai fait le calcul par rapport au CO2 de la circulation automobile.

**Isabelle AH-YAVE** : Oui. Non mais vous parliez tout à l'heure, quand je suis arrivé, vous parliez du CO2 du chauffage urbain en disant...

**Intervenant** : Non, non.

**Isabelle AH-YAVE** : Alors j'ai mal compris. Mais ce que je veux vous dire par là, et sans mettre en cause votre démonstration, que je n'ai pas suivie complètement, c'est compliqué de vous répondre de manière précise à ces chiffres puisque vous les diffusez en réunion publique.

**Franck VERNIN** : Je voudrais également répondre à certaines de vos interrogations : pourquoi Vaux-le-Pénit et Maincy pour les réunions publiques ? En tout cas, notre présence plus forte à Vaux-le-Pénit-Maincy. C'est un choix effectivement, comme disait Monsieur dans les autres réunions, on n'était pas nombreux. Si j'avais fait les réunions ailleurs je ne suis pas sûr qu'on soit très nombreux non plus. Donc on est venu là où on pense qu'il y a un peu crispation. Oui. Vous me cassez « la gueule tous les soirs ». Ça m'amuse moyennement. Donc on vient, alors vous nous croyez ou pas, mais un, d'une part, je rappelle quand même, Madame la garante – elle est là, non ? Elle est partie. Elle l'a peut-être dit. En tout cas, je l'ai entendu dans le rapport. Même si on ne fait pas fi du passé, et l'idée n'est pas de dire ce qui s'est passé avant, ça ne nous concerne pas. Ce n'est pas ça. C'est qu'à un moment, ce syndicat, cet incinérateur, il est différent de l'ancien voilà. C'est l'histoire – moi, je n'en veux à personne – c'est ainsi. Ce qu'on vient... vous, vous évoquez, c'est cette évolution et ce SMITOM qui a maintenant l'usine a une vingtaine d'années aujourd'hui, à peu près. Le syndicat a environ 25 ans et n'a pas eu d'accident en 20 ans, et heureusement d'ailleurs. Mais on y veille. Mon prédécesseur, les équipes qui m'ont précédé, ils sont toujours attachés aussi à donner une sorte de bulletin de santé de ce site puisque vous recevez, pour ceux qui seront dans les associations ou la Mairie, tous les mois, tous les chiffres, ça, c'était la transparence qui avait été voulue dès l'origine, qui a été maintenue, qu'avec Monsieur le Maire, engagé aussi à nous donner les chiffres du point zéro en disant : « En 2000, je ne sais pas combien

... en quelle année vous avez des analyses ? »

**Intervenant** : Les premières analyses, c'était 2002.



**Franck VERNIN** : Puisque nous, on n'a pas les chiffres. Donc on n'a aucune étude. Vous allez nous fournir donc ces études. L'arrêté départemental qui dit : « On ne pouvait pas manger des légumes, les œufs, etc. » Ça nous intéresse aussi de partir à cette base. On ne veut pas l'ignorer non plus. Donc ne pensez pas que ça nous passe par-dessus l'épaule. Ce n'est pas du tout ça, bien évidemment. Que les collaborateurs qui sont ici, ils habitent la région. Alors ce n'est pas tous des meurtriers. Je vous le rassure aussi. Non, mais je vous le dis quand même. Ils habitent dans la région et surtout ils travaillent au moins 5 jours par semaine dans des bureaux qui sont sous l'incinérateur. Plus proche que ça, ça va être difficile. Laurence, ça fait plus de 20 ans, Laurence ? Presque. Donc on a du personnel qui est pour certains là depuis quelques années. Vous direz aussi que c'est une consultation préalable volontaire. Rien ne nous y oblige. Si on voulait passer en force comme certains pourraient le penser, on n'aurait pas pris ce chemin. On aurait fait complètement différemment, bien évidemment. C'est pour, je pense, par ouverture, vous dire que rien n'est figé aujourd'hui. Vous le rappelez : il faut participer à cette consultation. Vous avez un site Internet notamment qui vous est ouvert. Puisque ce n'est pas uniquement le territoire du SMITOM. Mais cela va sans dire que vous participez déjà. Si vous avez des amis loin du territoire, ils ont le droit de donner leur avis également. Ça va impacter forcément nos moyens de trier, de traiter. Un peu de finances aussi. On en a parlé. L'environnement, bien évidemment. Ça participe aussi à la vie du secteur de ce grand périmètre de vie que nous avons ici, aujourd'hui. Voilà un petit peu la philosophie. Voilà, Alain. Je ne sais pas si... Monsieur le Maire

**Renaud DUPUY** : La dernière.

**Intervenant** : La dernière. Après, je ne suis pas le maître de... Non, mais je vous laisserai conclure. Je vous rassure. Non, la dernière réunion au SMITOM, on a eu la chance d'avoir la présentation en visio du directeur général de Besançon qui est le bon élève de la France en termes de tri. En fait, ils ont été ambitieux, je reprends les termes qui ont été utilisés. Ils ont eu l'ambition et la volonté il y a 10 ans de vouloir mettre en avant coûte que coûte le tri et la prévention. En 10 ans, ils ont réussi, d'après ce qu'ils nous expliquaient, à réduire de 30% leurs déchets et à éviter justement la construction d'un troisième four, une troisième ligne de four. Nous pensons tous que c'est la ligne de conduite à avoir en 2023. C'est le fait de mettre tout ce qu'il faut, tout le paquet pour trier davantage, pour mettre du compost pour éduquer les jeunes et les moins jeunes et pour réduire nos déchets. Ça me paraît complètement incohérent en 2023 d'aller encore vers de l'incinération au vu de tous les arguments qu'on a. Dernière chose, Monsieur Vernin, je m'adresse à vous. Vous êtes le premier défenseur de vos riverains quand il s'agit du contournement de Melun. J'imagine que c'est aussi pour des histoires de pollution et de camion. Donc je pense que vous pouvez nous comprendre, les Maincéens, pourquoi on défend le projet pour éviter d'être pollué davantage alors qu'on en a déjà beaucoup subi.

**Intervenant** : Je vous laisse conclure, Monsieur le Maire. Allez-y.

**Alain PLAISANCE** : Écoutez, je vous remercie infiniment d'avoir participé à ce débat qui était très riche, très instructif pour nous, pour vous et que vous tiendrez compte bien sûr de toutes nos remarques. Je vous invite, je le répète, à aller sur le site de la concertation, d'y mettre clairement des choses solides qui permettront de faire des choix à ces Messieurs, de trouver les solutions les plus aptes à ne pas polluer et à trouver des aides aussi, avec des offres de services, là, qu'il faut prendre au rebond. C'est important. Mais cette personne-là que vous avez est très compétente dans ses domaines. Donc n'hésitez pas. Madame.

**Sophie AOUIZERATE** : Oui. Merci. Merci à tout le monde pour la qualité des échanges et des arguments qui ont été échangés ce soir et aussi la qualité du dialogue qui s'est instauré ce soir. Il y a donc un compte-rendu qui va être fait de tous les échanges. Il y a eu un enregistrement. Le compte-rendu va être pris. En fait, ça va être du verbatim : mot pour mot. La concertation, effectivement, est ouverte jusqu'au 24 avril sur le site dont on parlait tout à l'heure. Vous pouvez déposer des contributions, des questions jusqu'au 24 avril. Le bilan ensuite des garants, donc Jean-Claude Ruyschaert et moi-même, nous allons faire un bilan. On a un mois pour le rendre, donc entre le 24 avril et le 24 mai dans lequel on va faire une synthèse de toutes les contributions, de tous les points de vue qui ont été exprimés pendant la concertation. Ensuite, le SMITOM aura un délai de 2 mois pour répondre à ce bilan. Donc voilà. La concertation s'arrête le 24 avril, mais l'échange continue sur ce projet-là. Merci beaucoup. Au revoir ! À bientôt !

La concertation préalable  
sur le projet de  
réaménagement  
du site industriel  
de Vaux-le-Pénil



## NOS DÉCHETS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le SMITOM-LOMBRIC réaménage  
son site industriel de Vaux-le-Pénil

**Pourquoi ? Quand ? Comment ?**



MA PAROLE A DU POUVOIR

Sophie AOUIZERATE, Jean-Claude RUYSSCHAERT

# LE PROGRAMME DE LA RÉUNION



- Intervention du SMITOM-LOMBRIC (15min)
- Intervention des représentants de la Ville de Maincy (15min)
- Echanges avec la salle



# Les grandes lignes du projet

Laurence ROSSIGNOL, SMITOM-LOMBRIC



# EN RÉSUMÉ...

## Contexte

### RÈGLEMENTATION

- > européenne
- > nationale
- > régionale

### GÉOPOLITIQUE

- > volatilité des prix
- > besoin de souveraineté énergétique

### TERRITOIRE

- > densité de l'habitat
- > croissance démographique +0,5%/an

## Besoins du SMITOM

**MIEUX ACCOMPAGNER LE PUBLIC DANS LA RÉDUCTION DES DÉCHETS**

**DISPOSER DES OUTILS ADAPTÉS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE COURT ET MOYEN TERME**

## LE PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE VAUX-LE-PÉNIL

**NOUVELLE DÉCHÈTERIE**

**TIERS-LIEU**

**NOUVEAU CENTRE DE TRI DES EMBALLAGES**

**3<sup>ème</sup> LIGNE**

**TRI ENC ET T-V**

> logique **environnementale**

> logique **économique**

> logique de **gestion patrimoniale**

> **pragmatisme**

## Aménagements envisagés pour y répondre







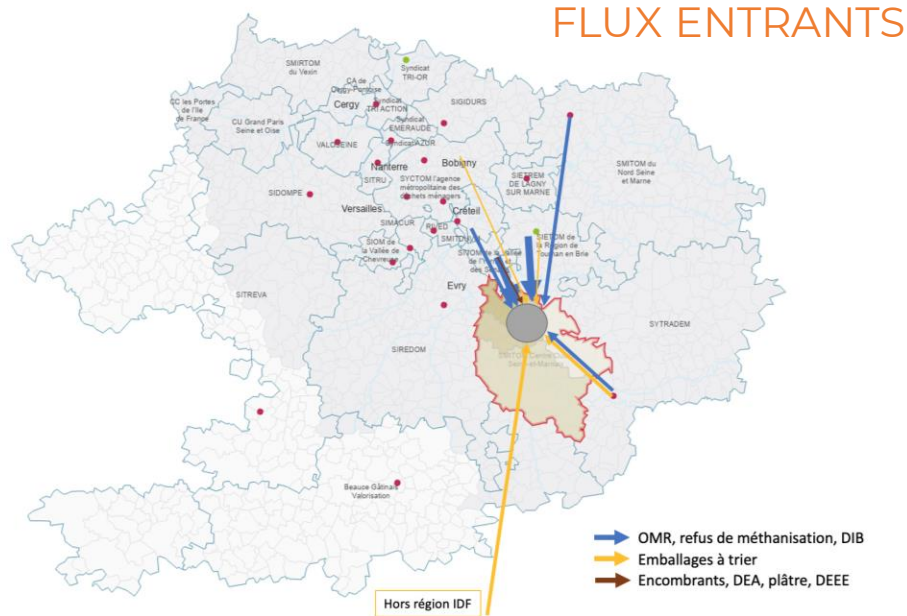
# Le site industriel de Vaux-le-Pénil aujourd'hui

Laurence ROSSIGNOL, SMITOM-LOMBRIC

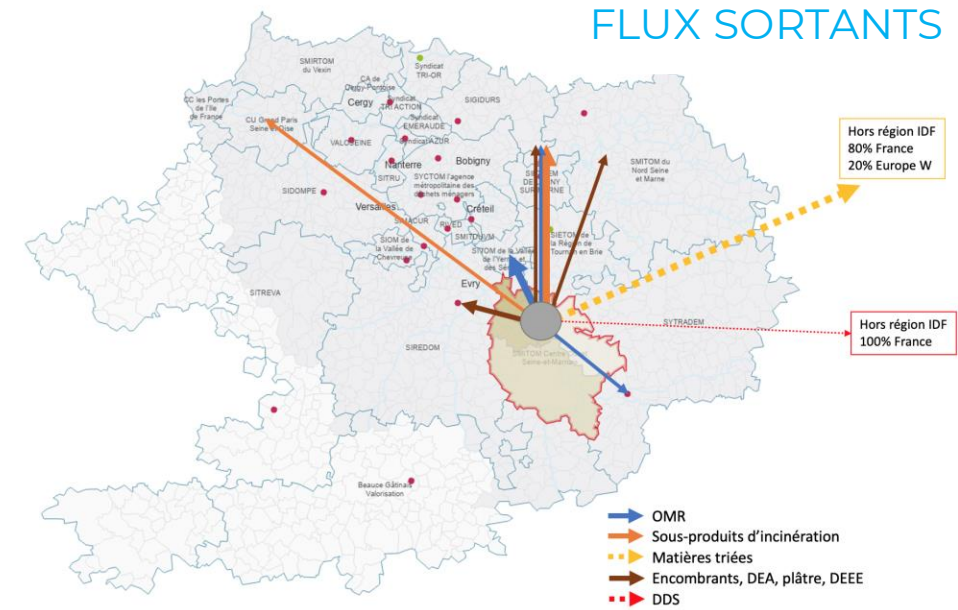
# PRINCIPE DE SOLIDARITÉ TERRITORIALE



- ➔ > 10 kt/an
- ➔ 5-10 kt/an
- ➔ 1-5 kt/an
- ➔ < 1 kt/an



- ➔ > 10 kt/an
- ➔ 5-10 kt/an
- ➔ 1-5 kt/an
- ➔ < 1 kt/an

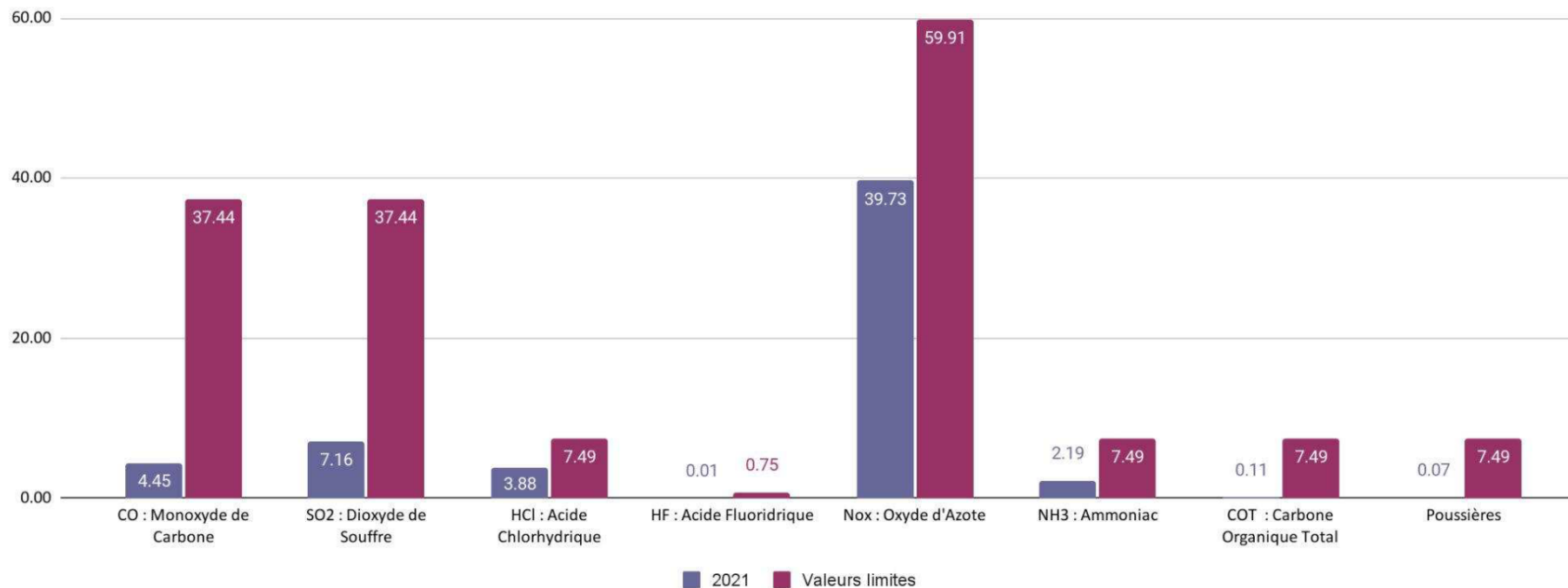


- > Flux entrants : 49 094 tonnes
- > Flux sortants : 78 554 tonnes
- > Soit 29 460 tonnes exportées hors territoire



# REJETS ATMOSPHÉRIQUES : BILAN 2021

Masse globale (L1+L2) émises dans l'atmosphère par polluants 2021 en Tonnes

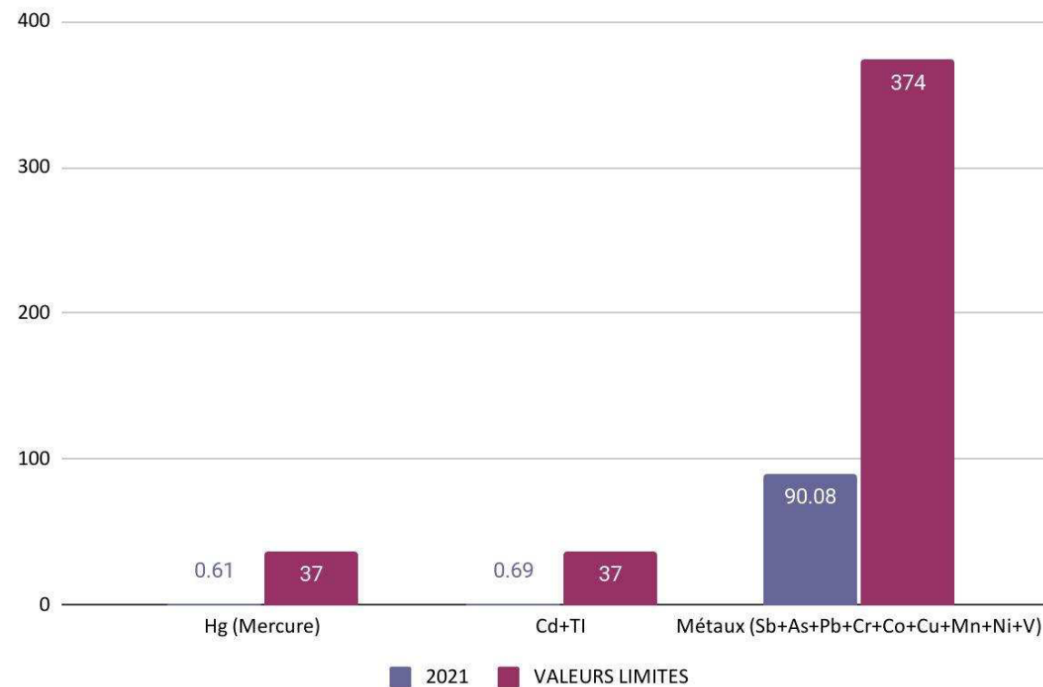


- Nombre de jours cumulés de « marche four »: 659.68 jours sur les 2 lignes.
- Valeurs limites = (masses réglementaires journalière)\*Nombres de Jours « marche four ».
- Nous sommes en dessous des seuils réglementaires sur l'ensemble de nos rejets atmosphériques.



# REJETS ATMOSPHÉRIQUES : BILAN 2021

Masse globales (L1+L2) de métaux lourds émise dans l'atmosphère en 2021 en Kg

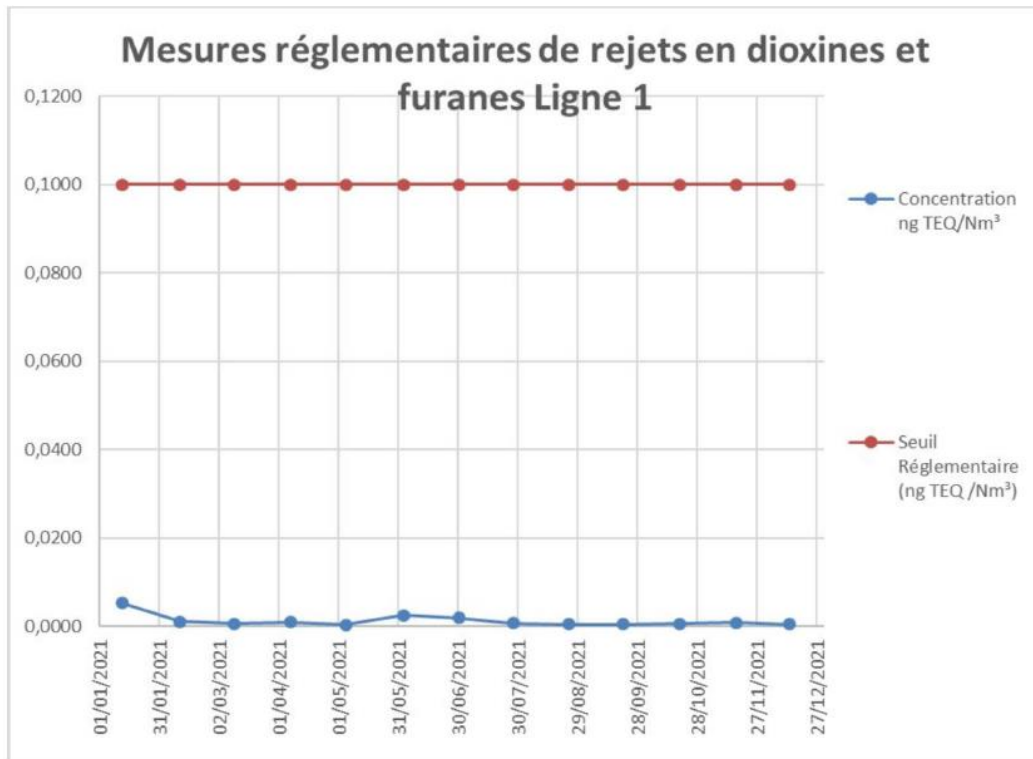


Légendes des métaux lourds

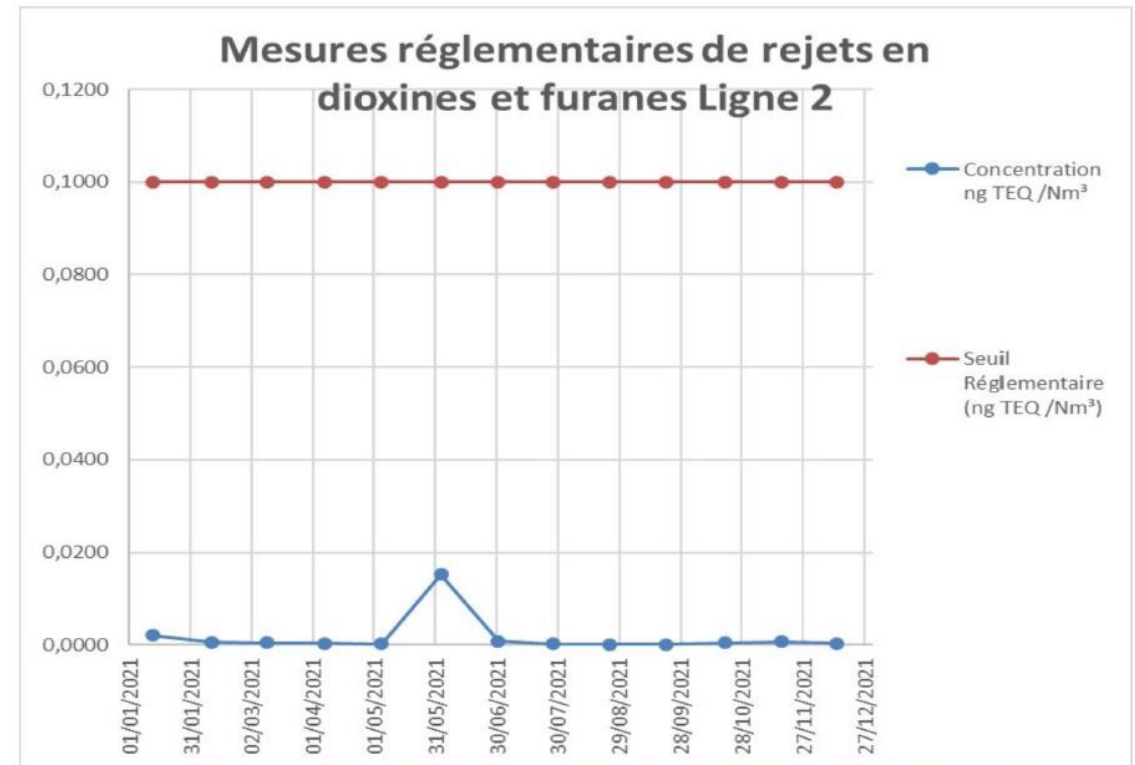
- As: Arsenic
- Cd: Cadmium
- Co: Cobalt
- Cr: Chrome
- Cu: Cuivre
- Hg: Mercure
- Ni: nickel
- Pb: Plomb
- Sb: Antimoine
- Tl: Thallium
- Mn: Manganèse
- V: Vanadium

- Nombre de jours cumulés de « marche four »: 659.68 sur les 2 lignes.
- Valeurs limites = (masses réglementaires journalière)\*Nombres de Jours « marche four ».
- Nous sommes en dessous des seuils réglementaires sur l'ensemble de nos rejets atmosphériques.

# REJETS ATMOSPHÉRIQUES : BILAN 2021



Les mesures sont en dessous du seuil réglementaire des émissions de dioxines et furanes sur la ligne 1 : moyenne annuelle à 0,0012 ng/Nm<sup>3</sup>



Les mesures sont en dessous du seuil réglementaire des émissions de dioxines et furanes sur la ligne 2 : moyenne annuelle à 0,0016 ng/Nm<sup>3</sup>.



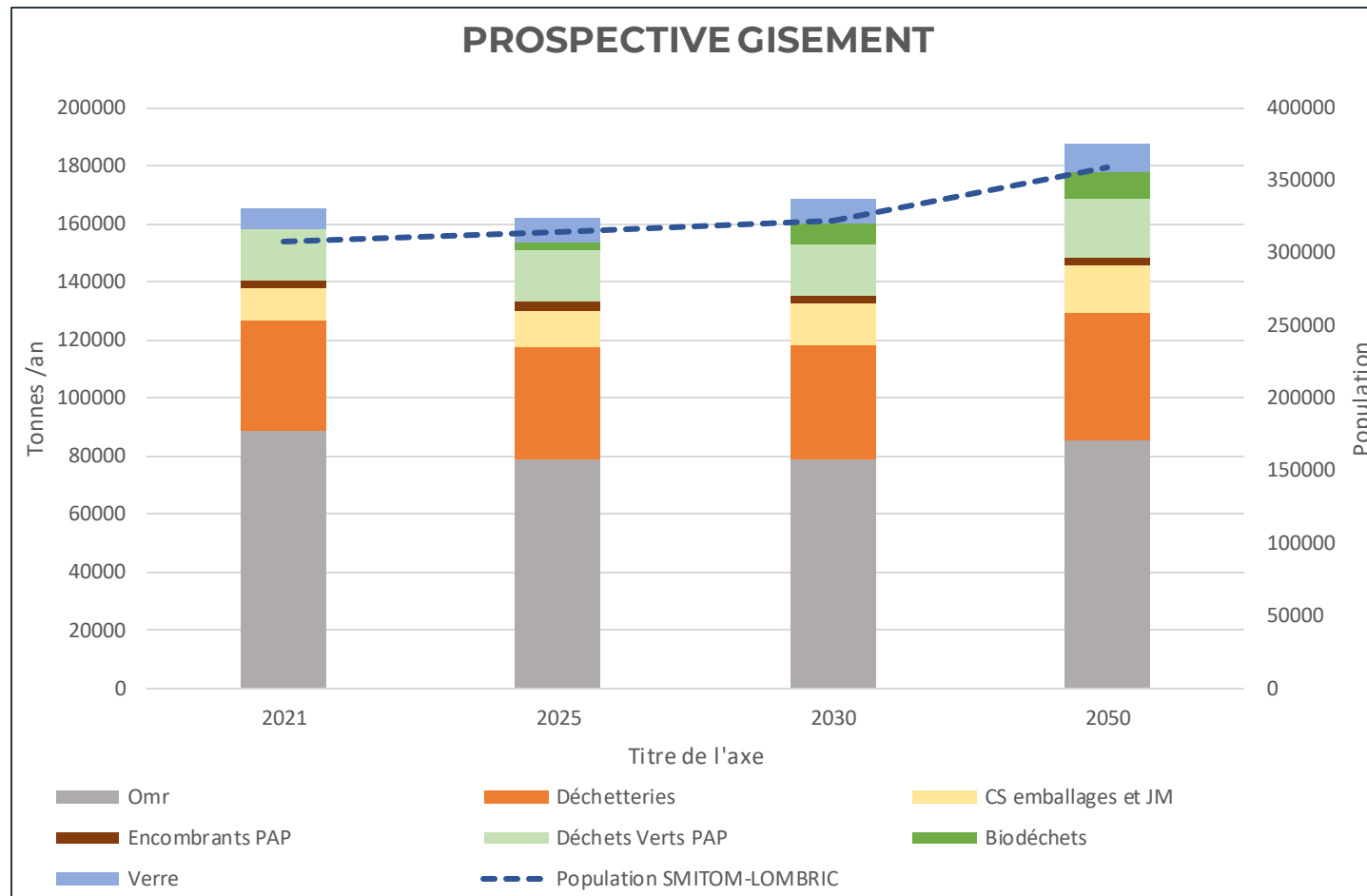
# Pourquoi le projet d'une 3<sup>ème</sup> ligne ?

Laurence ROSSIGNOL, SMITOM-LOMBRIC



## Hypothèses prises pour évaluation des gisements :

- > **Gisement verre** : PRPGD
- > **Gisement Collecte sélective hors verre** : PRPGD
- > **Gisement encombrants** : plus ambitieux que PRPGD
- > **Gisement déchets verts** : plus ambitieux que PRPGD
- > **Gisement biodéchets** : PRPGD
- > **Gisement déchèteries** : plus ambitieux que PRPGD
- > **Les OMR** : résultent de la soustraction de ces gisements du gisement de DMA





# TONNAGES INCINÉRÉS EN FONCTION DU SCÉNARIO

## AUJOURD'HUI :

- 2 lignes de valorisation énergétique (capacité totale : 137 900 t/an)
- 134 000 t d'OMR/an
- Valorisation électrique (48 568 MWh en 2022) et thermique (35 695 MWh/2022)
- Emissions en dessous de toutes les normes

		TONNAGE SMITOM	TONNAGE TIERS	TOTAL INCINÉRÉ
Aujourd'hui	Deux lignes existantes	101 521*	32 668	134 189
2044	Deux lignes existantes	82 935	44 020	126 955
	Projet de 3 <sup>ème</sup> ligne	53 233*	-	53 233
	TOTAL	136 168	44 020	190 188

\*Intègre les refus de méthanisation du SIVOM

L'augmentation des tonnages du SMITOM (101 521 aujourd'hui vs. 136 168 en 2044) résulte de :  
**l'augmentation de la population, l'augmentation des tonnages d'encombrants** et tout venant des déchèteries grâce à un **tri plus performant, l'augmentation des refus de tri** provenant du nouveau centre de tri,  
**l'augmentation des tonnages de refus de méthanisation** de Varennes Jarcy





- > Délivrer 62 GWh de **vapeur au réseau de chaleur urbain** (stabilité de prix, indépendance énergétique, énergie non-fossile)
- > Maintenir le principe de la **solidarité territoriale**
- > Pouvoir recourir au principe d'une **DSP** (au moins 30% de tonnages tiers)
- > Proposer une **solution pour les déchets admis aujourd'hui en centre de stockage de Fouju** (75 000 t/an dont 75% en provenance de Seine-et-Marne, fermeture en 2024)
- > Soutenir la **gestion patrimoniale des lignes existantes**
- > **Limiter l'évolution de la TEOM**



- > Les rejets en dessous des valeurs limites = **sécurité sanitaire et environnementale**
- > **Pas de risque pour la consommation individuelle** si produits lavés (atelier « Impacts »)
- > **Dioxines** : pas de différence sur la concentration en dioxines dans le sang des personnes exposées et non exposées (atelier « Impacts » selon l'étude AFSSA/INVS 2009)
- > **Expositions actuelles (usine aux normes)** : émissions 100 fois plus faibles qu'à l'époque ; pas de risque sanitaire pour les personnes exposées au panache d'un incinérateur respectant les valeurs réglementaires (atelier « Impacts » selon l'étude AFSSA/INVS 2009)
- > Réalisation d'un « **point zéro** » de la qualité de l'air si confirmation de la 3<sup>ème</sup> ligne

ET DEMAIN ?



**QUELLES MODALITÉS DE DIALOGUE  
ENTRE LE SMITOM ET MAINCY ?**



# Intervention de la ville de Maincy



# DÉBAT



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

[www.concertation-lombric.com](http://www.concertation-lombric.com)